

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 02 JUILLET 2025**

Date de convocation : 25/06/2025

Date d'affichage : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le deux juillet à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de VAL-DE-SCIE, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

Membres présents ou représentés

Jean-Marie Adam (1) (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger (1), Josette Avenel (1) (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire (1), Sylvie Bazile (1), Marie-France Beaucamp (1), Eric Beranger (1), Jean-Yves Billore-Tennah (1), Jean-François Bloc (1), Victor Boucher (1), Françoise Boudin (1), Olivier Bureaux (1), David Cailly (1), Thérèse Calais (1) (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron (1), Pascal Carpentier (1), David Chandelier (1), Christian Clet (1), Sabrina Cole (1), Christophe Colombel (1), Jean-Luc Corniere (1), Chantal Cottureau (1), Christine Cressent (1), Edouard Da Silva Alves (1), Blandine Das (1), Annick Davenet (1) (Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue (1), Myriam Delaunay (1), Alain Depreaux (1) (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore (1), Emmanuel Dubosc (1) (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus (1), Henri Dupuis (1), Denis Fauvel (1) (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (1) (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (1), Patrice Gille (1) (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse (1), Vincent Grizard (1), Albert Hatchuel (1), René Havard (1), Franck Hericher (1), Frédéric Jobit (1) (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel (1), Dominique Laplace (1), Sylvain Lasnon (1), Guy Le Verdier (1), Christine Leclerc (1), Maryline Leclerc (1), Olivier Leconte (1), Didier Ledrait (1), Nicolas Leforestier (1), Séverine Lemoine (1), Eric Lerond (1), Christophe Leroy (1), Claudine Lesueur (1), Claudine Malvault (1) (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse (1), Joseph Maussion (1), Aline Morel (1), Bernard Pade (1), Loïc Paillard (1), François Pasquier (1), Marc Petit (1), Claude Pit (1), Daphnée Pruvost (1), Denis Quesnay (1), Mickaël Quibel (1) (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot (1), Alain Ratieville (1), Vincent Renoux (1), François Roger (1), Laurent Servais-Picord (1), Aurélie Six (1) (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski (1), Christian Suronne (1), Jean-Marie Tabesse (1), Ludovic Tremblay (1), Pascal Vallee (1), Michel Vanderplaetsen (1) (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas (1), Agnès Vicentini (1).

Membre(s) arrivé(s) au cours de l'assemblée

Gilles Paumier (1) (à 18:49, Délibération 5).

Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée

Victor Boucher (1) (à 20:38, Délibération 20), Christian Clet (1) (à 19:55, Délibération 13), Myriam Delaunay (1) (à 20:06, Délibération 15, Donne procuration à Sophie Dore), Denis Fauvel (1) (à 19:55, Délibération 13), Charline Francois (1) (à 20:00, Délibération 14, Donne procuration à Jean-François Bloc), Loïc Paillard (1) (à 19:13, Délibération 10, Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), Marc Petit (1) (à 20:00, Délibération 14, Donne procuration à Françoise Boudin), François Roger (1) (à 20:18, Délibération 18, Donne procuration à Eric Lerond).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Aline MOREL est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

► **Adoption du procès-verbal de la séance du 05/06/2025.**

► **Informations du Président**

► **BUDGET, FINANCES, SDIS**

- Décision Modificative n°1/2025 du Budget assainissement – Modification article comptable
- Décision Modificative n°2/2025 du Budget assainissement – Modification de l'excédent de fonctionnement
- Décisions modificatives n°1/2025 Budget eau Belmesnil – Réduction et annulation de factures d'eau
- Décisions modificatives n°1/2025 Budget Ordures Ménagères - Réduction et annulation de factures de REOM
- Décisions modificatives n°1/2025 Budget Général
- Participations 2025 aux syndicats
- Fonds de concours aux communes
- Subvention exceptionnelle – Terre de JIM
- Subvention exceptionnelle – Section des JSP de TOTES
- Mise en non-valeur – Budget 35000 - Général

► **ANIMATION, RELATION DES COLLEGES**

- Maison des adolescents

► **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIE, ARTISANAT, AGRICULTURE**

- Convention de partenariat avec l'entreprise JACIR

► **TOURISME**

- Règlement concernant l'inscription et l'entretien des boucles de randonnées au PDESI
- Subvention exceptionnelle touristique – Festival du Cerf-Volant 2025

► **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ORDURES MENAGERES, CONSOMMATION DURABLE, MOBILITE**

- Contribution au SMITVAD 2025
- Collecte en porte-à-porte des encombrants

► **EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI, SPANC**

- Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'eau potable du secteur de LUNERAY pour un regroupement avec la commune de QUIBERVILLE SUR MER

► **SPORT, GESTION DES GYMNASES, PISCINE, TENNIS DE SAINTE FOY**

- Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport

► **ADMINISTRATION GENERALE**

- Avenant au Contrat de Territoire
- Election d'un membre à la commission environnement suite à la démission de Monsieur Edouard LEFORESTIER

► **Informations et questions diverses**

Intervention de Mme Sabrina COLE, afin de présenter la nouvelle association des secrétaires généraux de mairie de France.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 05/06/2025 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 05 juin 2025.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Décisions du Président

- Décision n°17-2025 : Dépassement du débit de prélèvement maximal de 250 m³/h et 1900 m³/j prévu par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du forage de SAINT-OUEN-SOUS-BRACHY à BRACHY (n°BSS58-3-22)
- Décision n°18-2025 : Tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme 2025

Marchés attribués

MARCHE	LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT ESTIMATIF HT
MARCHE DE SERVICES – Transport en commun	Sans objet	Transdev Normandie Interurbain	Maximum annuel 215 000€

202507-01_Décision Modificative n°1/2025 du Budget assainissement – Modification article comptable

Unanimité

Date du vote : **02/07/2025 - 18h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **82**

Voix totales : **82**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **79**

Taux d'abstention : **3,7%**

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	79 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	3 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	82
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Lors de l'établissement du budget primitif 2025 assainissement, il a été prévu le versement d'une avance de 1 800 000€ provenant du budget général.

L'article comptable mentionné dans ce dernier est le 2763, or il apparaît que dans le cadre du plan comptable M49 développé, l'article comptable devant être utilisé est le 1687. Nous proposons donc de passer la décision modificative suivante afin d'utiliser la bonne imputation :

Recettes d'Investissement :

Chapitre 16 / Article 16878 = + 1 800 000€

Chapitre 27 / Article 2763 = - 1 800 000 €

Cette modification ne change en rien l'équilibre budgétaire.

⇒ *Monsieur Jean-Luc CORNIERE fait remarquer que cette modification va augmenter notre masse d'emprunt déjà conséquente.*

Le Président ainsi que Monsieur René HAVARD précisent que cette demande provient du Préfet et que nous sommes contraints de la soumettre au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et l'unanimité (3 abstentions) :

- **VALIDE** la modification budgétaire ci-dessus.

Date du vote : 02/07/2025 - 18h27

Mode de scrutin : Public

Votants : 82

Voix totales : 82

Non votés : 0

Voix exprimées : 80

Taux d'abstention : 2,4%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	80 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	2 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	82
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Lederer (Suppléant de Paul Potel), Maryline Lederer (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

La prise en charge du budget a montré une erreur de 30 centimes sur l'excédent de fonctionnement.

Il s'agit d'une faute de frappe dans l'affectation transmise par le SGC concernant la partie à reprendre du SIAEPA TOTES/AUFFAY, où il a été indiqué 156 628,11€ au lieu de 156 628,41€.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Recettes d'Investissement :

Chapitre 10 / Article 1068 = + 0,30 €

Soit un report de fonctionnement qui doit être de 219 732,62€ et donc une affectation de résultat au compte 1068 de 219 732,62€.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 / Article 2188 = + 0,30 €

Afin d'équilibrer le budget une dépense d'investissement de + 0,30 € est inscrite au 2188.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et l'unanimité (2 abstentions) :

- **VALIDE** les modifications budgétaires ci-dessus.

202507-03_Décisions modificatives n°1/2025 Budget eau Belmesnil – Réduction et annulation de factures d'eau

Unanimité

Date du vote : **02/07/2025 - 18h29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **82**

Voix totales : **82**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **82**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	82 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	82
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Nous devons annuler des factures d'eau émises en 2023 et 2024 pour des résidents qui n'avaient pas encore bénéficié de l'installation compteurs. Il s'agit de personnes décédées ou déménagées pour lesquelles nous venons de réceptionner l'information en 2025.

Ainsi, nous vous proposons la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 / Article 673 = + 302€

Chapitre 011 / Article 6288 = - 302€

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications budgétaires ci-dessus.

Date du vote : 02/07/2025 - 18h32

Mode de scrutin : Public

Votants : 82

Voix totales : 82

Voix exprimées : 82

Non votés : 0

Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	82 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	82
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Au budget 2025, nous avons inscrit à l'article 673 annulation réduction de titre pour les années antérieures, 55 000€. Ces réductions annulations concernent la redevance des ordures ménagères.

Suite à de nombreuses demandes de régularisation du SGC et des particuliers, il convient de procéder à des annulations pour différents motifs : déménagement, vente de biens, décès... Aussi ces crédits ne sont pas suffisants et nous devons les augmenter d'au moins 30 000€.

Nous vous proposons donc la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 / Article 611 : - 30 000 €

Chapitre 67 / Article 673 : + 30 000 €

- ⇒ *Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH demande si cette augmentation des crédits est liée à une hausse des impayés ? Monsieur René HAVARD répond que non, il s'agit de régularisations de situations, qui remontent pour certaines à plusieurs années, liées à des décès, déménagements...*

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications budgétaires ci-dessus.

18h49 Arrivée de Monsieur Gilles PAUMIER.

Date du vote : 02/07/2025 - 18h49

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales : 83

Voix exprimées : 67

Non votés : 0

Taux d'abstention : 19,3%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	65 Voix	97,01%
2 - Contre	2 Voix	2,99%
3 - Abstention	16 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	83
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline François, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Le projet piscine est envisagé depuis plusieurs années mais les coûts étant trop élevés, la décision avait été prise de stopper la procédure pour la construction d'un centre aquatique.

A ce jour, nous sommes dans la nécessité de réaliser un avenant au contrat de territoire afin de confirmer les montants de prévision des subventions dans le cadre de celui-ci.

Soit :

- 1 951 098€ de la Région,
- 900 000€ du Département,
- 800 000€ de l'ANS.

L'idée d'un projet de bassins dédiés essentiellement à l'apprentissage de la natation pourrait correspondre aux besoins de notre collectivité.

Les Vice-Présidents souhaitent étudier cette idée afin de ne pas perdre les subventions. Pour ce faire, il est nécessaire de demander un chiffrage prévisionnel des travaux qui pour avoir lieu, doit faire l'objet d'une inscription au budget d'un montant de 25 000€. Cette ouverture de crédits supplémentaires sera prise sur l'excédent du budget.

Nous vous proposons la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement :

Opération 140 / Article 2031 = +25 000€

Recettes d'Investissement :

Article 021 = + 25 000€

Dépenses de fonctionnement :

Article 023 = + 25 000€

⇒ Monsieur Guy LE VERDIER demande si les montants des subventions seront identiques même si nous partons sur un nouveau projet ?

Madame Chantal COTTEREAU confirme que, même si le coût du projet baisse, le Département octroiera une subvention fixe de 900 000 € comme il est prévu au Contrat de Territoire. Monsieur Jean-François BLOC précise que s'agissant de

la Région, la subvention sera calculée en fonction du pourcentage acté dans le Contrat de Territoire, soit 18%. A noter que le Contrat de territoire est signé avec le Département et la Région sur la période 2022-2027, et que le projet devra donc démarrer d'ici à 2027 pour conserver ces subventions.

Monsieur le Président précise que s'agissant de l'ANS, les subventions sont normalement conservées en l'état, puisqu'elles ne prenaient pas en compte les espaces ludiques, ce qui ne fait aujourd'hui plus partie du projet. Côté DETR, les subventions ne pourront être demandées qu'une fois que nous aurons un nouveau chiffrage.

Madame Chantal COTTERAU demande si nous avons aujourd'hui les moyens de pouvoir financer un tel équipement, même subventions déduites ?

Monsieur René HAVARD confirme qu'il nous faut un chiffrage précis pour pouvoir y répondre. Mais globalement et selon les projections financières, il serait possible de pouvoir emprunter à partir de 2026. Le but étant aussi de ne pas perdre les subventions des partenaires, que nous ne retrouverons jamais à des montants aussi importants, en particulier côté Région.

Monsieur Jean-Marie TABESSE souhaite connaître la nature du projet évoqué. Il est mentionné que le ou les bassins seront axés sur l'apprentissage de la natation, mais qu'en est-il des autres publics ?

Monsieur le Président précise que la priorité est donnée au savoir nager, mais que bien sûr des prestations similaires à ce qui est fait au sein de notre piscine actuelle seront conservées voire développées (aquagym...). Le nombre de bassins (un principal, éventuellement un secondaire pour pouvoir accueillir davantage de scolaires en simultanées) sera déterminé en fonction du coût.

Madame Claude PIT demande combien a coûté en tout le projet de centre aquatique (études, frais d'architecte...) ? Elle ajoute également que de la publicité dans les journaux communautaires et autres a été faite alors que le projet n'a pas été mené à terme.

Monsieur le Président répond que ces chiffres ont déjà été communiqués, mais pour rappel l'enveloppe globale jusqu'à l'arrêt de la procédure avec la maîtrise d'œuvre représente 1 000 000 €. S'agissant de la publicité sur le projet, ce dernier était bien engagé, il apparaissait donc normal de communiquer.

Madame Myriam DELAUNAY demande pourquoi nous ne réhabilitons pas la piscine actuelle ?

Monsieur le Président répond que cela n'est pas possible, celle-ci se trouvant dans une zone inondable. Sur une rénovation légère, sans toucher au bâti, nous pourrions. Mais cette piscine date des années 1970, est vieillissante, et certains éléments structurels comme la bulle vont être à changer très prochainement. Ce qui nécessite un dépôt de permis de construire, et donc un refus en perspective puisqu'en zone inondable.

Monsieur Dominique LAPLACE précise que la piscine actuelle ne possède qu'un bassin, ce qui est trop peu et ne permet pas d'avoir suffisamment de créneaux pour nos scolaires.

Monsieur Jean-Yves BILLORE TENNAH demande quel est le surcoût de la construction de la nouvelle STEP de Val-de-Saône lié au projet de centre aquatique ? Son dimensionnement a forcément été ajusté en conséquence, avec un équivalent habitant plus important, et donc des coûts supplémentaires.

Monsieur Robert VEGAS répond que ces éléments seront communiqués ultérieurement car pas en sa possession.

Monsieur le Président réaffirme pour autant que le projet de future piscine n'a en rien conditionné la construction de la STEP qui était prévue puisque l'actuelle STEP mise en demeure.

Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH demande si l'aménagement de la voirie aux abords a été chiffré ? Si oui quel est le montant ?

Monsieur le Président répond que le chiffrage a été réalisé et que nous reviendrons vers les élus pour communiquer cet élément.

Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH demande si la consultation des bureaux d'études pour réaliser ce nouveau chiffrage a été faite ? Si oui, le bureau d'études a-t-il été choisi ?

Monsieur le Président répond que la consultation auprès de trois bureaux d'études a été faite afin d'avoir un ordre d'idée du coût en vue de proposer au vote cette décision modificative, mais que le bureau d'étude n'a pas encore été choisi.

Monsieur Robert VEGAS demande si les subventions seront toujours valables même après les élections de 2026 ?

Monsieur le Président répond que oui, les montants étant inscrits dans le Contrat de territoire et donc figés jusqu'en 2027, qu'il y ait changement d'élus ou pas.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (16 abstentions, 2 contres) :

- **VALIDE** les modifications budgétaires ci-dessus.

202507-06_Participations 2025 aux syndicats - Syndicat bassins versant Cailly Aubette Robec**Adoptée**Date du vote : **02/07/2025 - 18h56**Mode de scrutin : **Public**Votants : **83**Voix totales : **83**Non votés : **0**Voix exprimées : **81**Taux d'abstention : **2,4%**

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	79 Voix	97,53%
2 - Contre	2 Voix	2,47%
3 - Abstention	2 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	14 procurations	83
----------------	------------------------	-----------

Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.

Certaines demandes de participations aux syndicats ne nous avaient pas été transmises au moment du vote du budget primitif 2025, et n'avaient donc pas pu être inscrites dans le détail fourni en annexe IV B8.

Nous devons donc valider les montants de nos participations pour le syndicat mentionné ci-dessous :

- **Syndicat bassins versants Cailly Aubette Robec : 4 045,95€**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions 2 contres) :

- **VALIDE** la participation suivante pour l'année 2025 :
 - o **Syndicat bassins versants Cailly Aubette Robec : 4 045,95€**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

202507-06bis_Participations 2025 aux syndicats - SIVOS YERVILLE**Retirée**Date du vote : **02/07/2025 - 18h57**Mode de scrutin : **Public**Votants : **83**

Voix totales :

Non votés : **83**

Voix exprimées :

Taux d'abstention :

Certaines demandes de participations aux syndicats ne nous avaient pas été transmises au moment du vote du budget primitif 2025, et n'avaient donc pas pu être inscrites dans le détail fourni en annexe IV B8.

Nous devons donc valider les montants de nos participations pour le syndicat mentionné ci-dessous :

- **SIVOS YERVILLE : 45 536,00€**

Il est donc proposé :

- **DE VALIDER** la participation suivante pour l'année 2025 :
 - o **SIVOS YERVILLE : 45 536,00€**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

- ⇒ Monsieur Vincent RENOUX souhaite connaître le détail de ce à quoi sert cette participation et combien d'élèves sont concernées ?
Faute de données chiffrées et de détail, il est demandé à ce que le vote de cette délibération soit reporté.

202507-07_Fonds de concours aux communes

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 18h59

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales : 83

Non votés : 0

Voix exprimées : 82

Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	82 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	1 Voix	

Votants	14 procurations	83
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard, François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Vu,

- La délibération n°202103-52 du 29 mars 2021 approuvant le Pacte fiscal et financier,
- La délibération n°202107-11 du 05 juillet 2021 validant les conditions d'éligibilité,
- La demande de la commune de CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES d'obtenir un fonds de concours,
- La réunion de la commission finances du 16 juin 2025 et l'examen des dossiers de demandes de fonds de concours réputés complets ;

Monsieur Christophe COLOMBEL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ATTRIBUE** le fonds de concours suivant :

COMMUNES	MOTIF DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT DE LA DEPENSES HT	MONTANT SUBVENTION PREVUE	RESTE A CHARGE ESTIME	FONDS DE CONCOURS ESTIME
CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES	Réhabilitation de l'ancienne école de la commune pour devenir des locaux de mairie	175 325,30€	105 195,18€	70 130,12€	10 000,00€

Date du vote : 02/07/2025 - 19h09

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales :

Non votés : 83

Voix exprimées :

Taux d'abstention :

La commission finances a été destinataire d'une demande de subvention de **TERRE DE JIM** pour l'organisation d'un festival agricole se déroulant les 12, 13 et 14 septembre 2025 à VIEUX MANOIR (76). Une présentation du projet a été faite aux élus lors de la réunion de Conseil Communautaire du 05/02/2025 par deux jeunes agriculteurs organisateurs.

La Normandie sera mise à l'honneur durant ces 3 jours. 250 partenaires et exposants seront présents pour promouvoir le savoir-faire normand et seinomarin. Cette association sollicite une subvention auprès de notre collectivité.

La commission finances propose d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

- **TERRE DE JIM** : 300€, sous réserve d'obtenir le budget prévisionnel de cette manifestation et que le LOGO Terroir de Caux apparaisse dans les moyens de communication mis en place pour cette manifestation.

Il est donc proposé :

- **D'ATTRIBUER** la subvention exceptionnelle ci-dessus, soit 300,00€ pour l'association TERRE DE JIM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

⇒ *Monsieur Vincent RENOUX trouve la somme proposée dérisoire, et bien trop faible compte tenu de l'ampleur de l'événement. Il aurait fallu donner 1 000 €.*

Monsieur Loïc PAILLARD confirme qu'il votera contre car il ne s'agit pas d'une animation se déroulant sur le territoire, et que la Communauté de Communes n'est pas toujours en mesure de pouvoir aider certaines animations organisées sur Terroir de Caux même.

Monsieur Fabrice DUBUS et Madame Chantal COTTEREAU approuvent les propos de Monsieur Vincent RENOUX et demandent à ce que nous revenions sur la somme proposée au vote.

La délibération est donc ajournée.

19h13 Départ de Monsieur Loïc PAILLARD – Donne pouvoir à Monsieur Edouard DA SILVA ALVES.

Date du vote : 02/07/2025 - 19h13

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales : 83

Voix exprimées : 83

Non votés : 0

Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	83 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	15 procurations	83
---------	-----------------	----

Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Lederer (Suppléant de Paul Potel), Maryline Lederer (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.

La commission finances a été destinataire d'une demande de subvention de la **Section des JSP de TOTES**. Cette association a pour objet la création d'une école de 12 jeunes sapeurs-pompiers. Le but de cette dernière est de contribuer activement au développement du volontariat sur les 5 casernes bassin de notre territoire communautaire VAL-DE-SCIE, TOTES, LONGEVILLE-SUR-SCIE, BACQUEVILLE-EN-CAUX et LUNERAY.

L'estimation de leurs dépenses 2024-2025 s'élève à 6 709,00€.

Les parents participent par le paiement d'une cotisation de 130,00€ par an. Des financements ont été obtenus auprès de partenaires privés comme les entreprises ou les banques.

La commission finances propose d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

- **Section des JSP de TOTES** : 1 200€ pour la mise en place de cette école.

⇒ *Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH précise que l'association a été créée l'année dernière par de jeunes volontaires non rémunérés. La formation est dispensée sur quatre ans. Selon lui, le budget transmis est sous-estimé et certains investissements ou renouvellement de matériel n'ont pas été prévus. Quoi qu'il arrive, ce que la Communauté de Communes propose de donner servira pour la deuxième année d'exercice.*

Madame Chantal COTTEREAU souligne le fait qu'il s'agit d'un beau projet, et qu'il est regrettable que le SDIS n'apporte aucun financement.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention exceptionnelle ci-dessus, soit 1 200,00€ pour la mise en place de la section des JSP de TOTES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Date du vote : 02/07/2025 - 19h14

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales : 83

Voix exprimées : 82

Non votés : 0

Taux d'abstention : 1,2%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	82 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	1 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	15 procurations	83
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Nous sommes saisis par le SGC d'une demande de mise en non-valeur d'un montant **2 212,60 €** au titre des non-valeurs article 6541 sur le Budget Général, suite à la migration des comptes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **ACCEPTE** la demande ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

202507-11_Maison des adolescents

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 19h17

Mode de scrutin : Public

Votants : 83

Voix totales : 83

Non votés : 0

Voix exprimées : 80

Taux d'abstention : 3,6%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	80 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	3 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	15 procurations	83
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Denis Fauvel (Donne procuration à Christian Clet), Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

La Maison des adolescents nous a sollicité pour obtenir un soutien financier pour l'année 2025.

Pour rappel, la Communauté de Communes avait apporté son soutien en 2023 et en 2024 en versant les sommes de 6 000€ (pour l'année 2023 - délibération n°202306-28) et 2 000€ (pour l'année 2024 – délibération n°202406-30).

La Maison des adolescents a pour but d'exercer une mission d'accueil et d'écoute pour des adolescents de 12 à 20 ans mais également pour leur entourage.

Sur l'année 2024, l'équipe de la Maison des adolescents se compose comme suit :

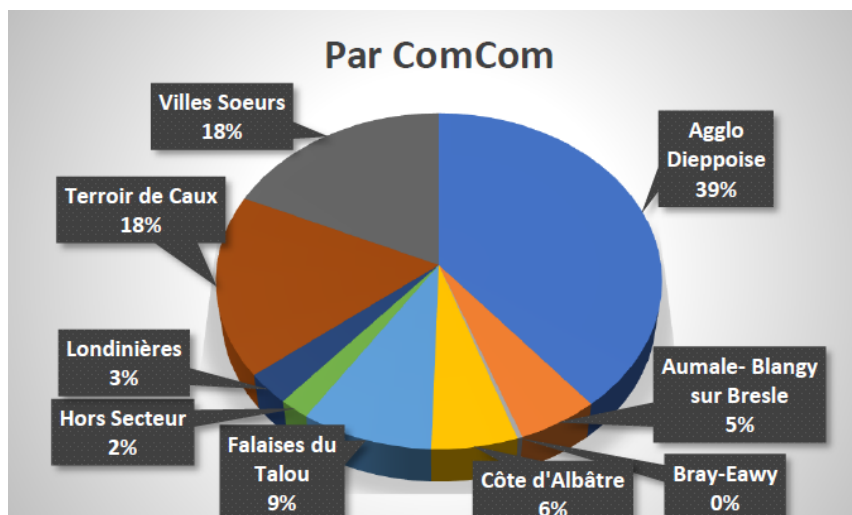
- 3 ETP écoutants,
- Une psychologue,
- Un médecin psychiatre,
- Une directrice,
- Une secrétaire ;

Le 31 janvier 2024, la MDA a mis en place des permanences d'accueil et d'écoute dans le camion aménagé sur 4 communes dont 2 du Terroir de Caux en alternance :

- Le mercredi après-midi à BACQUEVILLE-EN-CAUX ou à VAL-DE-SCIE tous les 15 jours
- Le jeudi après-midi à BLANGY-SUR-BRESLE ou à LONDINIERES

En 2024, 6 interventions sur le thème du harcèlement ont eu lieu au collège de BACQUEVILLE-EN-CAUX.

Pour l'accueil et l'écoute individuel, Terroir de Caux représente 18% de leur activité totale, soit +8% par rapport à 2023 (10%).



⇒ Monsieur Albert HATCHUEL demande combien les autres collectivités ont donné.
 Madame Anne-Sophie DIOLOGENT précise, sur la base du budget prévisionnel 2025 qui a été transmis par la structure, qu'il a été prévu que soient donnés :
 40 000 € par le Département
 18 000 € par la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime
 10 934 € par la Communauté de Communes des Villes Sœurs
 10 000 € par la Communauté de Communes Falaises du Talou
 1 500 € par la Communauté de Communes de Londinières
 3 000 € par la Communauté de Communes Côte d'Albâtre
 3 361 € par la Communauté de Communes Aumales/Blangy
 15 000 € par la Ville de Dieppe
 Pour un budget prévisionnel total de 395 795 €.

Madame Sophie DORE demande à ce que soit modifiée la plaquette de la Maison des Adolescents car il est indiqué que des psychologues ou pédopsychiatres reçoivent les enfants sur les permanences itinérantes, hors ce n'est pas vrai. De plus, l'Hôpital de Dieppe réalise exactement la même démarche gratuitement au sein des CMS de Longueville et Val-de-Scie.

Madame Chantal COTTEREAU précise que l'action fonctionne bien puisque 57 enfants de Terroir de Caux ont été accueillis en 2024, hors intervention au collège de Bacqueville-en-Caux. Afin de rendre compte de leur action et pouvoir répondre aux questions de nos élus, elle propose que la Maison des Adolescents intervienne dans les mois qui viennent en début de Conseil Communautaire.

Vu le pourcentage de jeunes du territoire touché par ce dispositif,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (3 abstentions) :

- **SOUTIEN** la Maison des Adolescents à hauteur de 2 000,00€ pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

19h55 Départ de Monsieur Christian CLET – Arrêt du pouvoir de Monsieur Denis FAUVEL à Monsieur Christian CLET.

202507-12_Convention de partenariat avec l'entreprise JACIR

Adoptée

Date du vote : 02/07/2025 - 19h55

Mode de scrutin : Public

Votants : 81

Voix totales : 81

Non votés : 0

Voix exprimées : 68

Taux d'abstention : 14,8%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	66 Voix	97,06%
2 - Contre	2 Voix	2,94%
3 - Abstention	12 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	1 Voix	

Votants	14 procurations	81
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

L'entreprise JACIR, spécialisée dans la conception de tours de refroidissement, de refroidisseurs et condenseurs adiabatiques, va s'implanter cet été sur la Zone d'Activités Economiques de CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE.

Pour la bonne organisation de cette implantation, il a été convenu la mise en place d'une convention de partenariat entre la collectivité et l'entreprise afin d'éclairer les différentes phases des travaux et des prises en charges financières relatifs aux aménagements de la zone.

Dans cette convention partenariale, il est précisé dans les articles suivants :

- **Article 1** : Rétrocession gratuite d'une portion de terrain
Rétrocession gratuite d'une parcelle de 3519 m² vers la Communauté de Communes Terroir de Caux. Cette parcelle est destinée à recevoir l'aménagement d'un talus cauchois (cf Article 2)
- **Article 2** : Aménagement du talus cauchois (talus ouest)
 - Le talutage sera réalisé par la société JACIR à ses frais et sous sa responsabilité. A compter de la date de rétrocession de la parcelle définie en article 1, gestion des eaux et des noues sera réalisée par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité. Les aménagements (plantations, etc ...) et l'entretien de ce talus ouest seront réalisés par la Communauté de communes Terroir de Caux. Les aménagements devront être effectués au plus tard le 1^{er} septembre 2026.
- **Article 3** : Aménagement du talus nord
 - Le talutage sera réalisé par la société JACIR à ses frais et sous sa responsabilité. La gestion des eaux et noue sera réalisée par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité uniquement sur la partie de la parcelle définie à l'article 1, dès lors que cette dernière sera rétrocédée.

- **Article 4 : Système de défense incendie**

Le dossier de permis de construire prévoit la réalisation de 4 réserves incendies. La société JACIR et la Communauté de Communes Terroir de Caux se sont rapprochés afin de définir les modalités de la défense incendie pour le site JACIR et de l'éventuelle future zone d'extension ainsi que la répartition des frais de gestion :

- La société JACIR installera à ses frais et sous sa responsabilité 2 réserves incendies privées d'une capacité unitaire de 150 m³, à ses frais et sous sa responsabilité
- 2 réserves d'eau incendie publiques enterrées, d'une capacité unitaire de 120 m³. Les deux réserves pourront être connectées afin de les rendre accessible en 1 seul point pour la défense incendie de la zone d'activités. Ces deux réserves incendies seront réalisées par JACIR sous sa responsabilité. Le fonctionnement de ces deux réserves incendie permettra une utilisation publique pour l'extension de la future zone. Un compteur sera installé, le remplissage de la cuve sera à la charge du domaine public ; et une servitude sera accordée par JACIR aux services de défense incendie. Le coût d'installation de ces 2 réserves est de 107 350 € HT. Ces travaux seront pris en charge à hauteur de 50%, soit 53 675 € HT (+ TVA) par la Communauté de Communes Terroir de Caux. La participation financière de la Communauté de Communes Terroir de Caux sera réglée après l'achèvement et la mise en service des travaux, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture correspondante. Une convention sera conclue entre JACIR et la Communauté de Communes Terroir de Caux afin de définir les modalités exactes de fonctionnement lorsque les travaux seront terminés et réceptionnés.

- **Article 5 : Aménagements Entrées/sorties PL et VL**

- Il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagements de VRD sur la voie publique rue de la Prospérité pour permettre la desserte de la parcelle. De plus, un lampadaire doit être retiré avant le début des travaux prévu en août 2025. Le coût des travaux de ces travaux est estimé à 42 100 € HT (39 100 € pour la desserte et 3000 € pour le retrait d'un lampadaire).

- **Article 6 : sommes avancées par JACIR pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux**

- La Communauté de Communes doit régler à la société JACIR la somme de 7 452 € HT au titre des investigations menées dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas relative au projet d'extension de la ZAE Varenne et Scie.

Différents scénarios budgétaires sont proposés, selon la prise en charge ou non des travaux de défense incendies par la Communauté de Communes Terroir de Caux :

Scénario 1 : Prise en charge des travaux de défense incendie par la CCTC (subvention CD76)			
DEPENSES		RECETTES	
Aménagements (plantations,...) du talus cauchois	A estimer (travaux à effectuer en 2026)		
Défense incendie	107 350,00 €	Subvention CD76 (30%)	32 205,00 €
		Remboursement JACIR	37 573,00 €
Aménagement entrées/sorties PL et VL + retrait lampadaire	42 100 €		
Remboursement des sommes avancées par JACIR pour le compte de la CC Terroir de Caux	7 452 €		
Total dépenses	156 902 € (sans les coûts d'aménagements qui interviendront en 2026)	Total recettes	69 778 €

Soit un reste à charge de 87 124 € pour la CC Terroir de Caux, sous réserve d'attribution de la subvention par le Département de la Seine Maritime. Ce reste à charge ne compte pas les travaux d'aménagements du talus cauchois qui interviendront en 2026.

Scénario 2 : Prise en charge des travaux de défense incendie par JACIR (sans subvention CD76)			
DEPENSES		RECETTES	
Aménagements (plantations,...) du talus cauchois	A estimer (travaux à effectuer en 2026)		
Défense incendie	53 675,00 €		
Aménagement entrées/sorties PL et VL + retrait lampadaire	42 100 €		
Remboursement des sommes avancées par JACIR pour le compte de la CC Terroir de Caux	7 452 €		
Total dépenses	103 227 € (sans les coûts d'aménagements qui interviendront en 2026)	Total recettes	0,00 €

Soit un reste à charge de 103 227 € pour la CC Terroir de Caux. Ce reste à charge ne compte pas les travaux d'aménagements du talus cauchois qui interviendront en 2026.

Si la décision de faire les travaux est prise, il sera nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2025 ZA CRIQUETOT précisant les dépenses et les recettes.

Il est proposé de valider la convention se trouvant en annexe 01 de la délibération.

Le choix du scénario sera conditionné aux critères et retours du Département sur les modalités d'attribution de la subvention.

⇒ Monsieur Christian SURONNE complète ses propos en rappelant que la commune de Criquetot-sur-Longueville est la seule des communes accueillant une zone d'activités à refuser de reverser à la Communauté de Communes 80% du fruit de la Taxe d'Aménagement, bien que seule compétente en matière d'aménagement de zones d'activités. L'installation de JACIR permettrait de rapporter 329 000 € de Taxe d'Aménagement selon les dernières estimations. Il complète en remerciant toutes les autres communes possédant des zones d'activités d'avoir accepté de jouer le jeu envers la Communauté de Communes. Il demande à la commune de Criquetot-sur-Longueville de revenir sur sa décision de ne rien reverser.

Monsieur Vincent RENOUX remarque qu'il faut jouer plus collectif sur la Taxe d'Aménagement. Il faudrait que la commune de Criquetot-sur-Longueville revienne sur sa décision. Il complète en demandant si des subventions DETR vont être demandées.

Monsieur Christian SURONNE précise que, dans la mesure du possible, le maximum de subventions sera demandé.

Madame Anne-Sophie DIOLOGENT complète s'agissant de la subvention demandée au Département. En effet, les premiers retours du service instructeur sont incertains sur le fait de pouvoir en bénéficier du fait de l'intervention de financement privé dans l'opération, ce qui ne s'est jamais présenté jusqu'ici.

Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH s'interroge sur l'obligation de la Communauté de Communes d'intervenir dans le financement de la défense incendie ? Celle-ci n'est-elle pas uniquement réservée à l'entreprise, auquel cas ne devrait-elle pas la financer seule ? S'il s'agit d'une forme d'aide à l'installation de l'entreprise, autant le dire explicitement.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes est la seule compétente en matière d'aménagement des zones d'activités, et que de ce fait, elle doit doter les entreprises s'y installant, au-delà des obligations qui pourraient régir le process d'un secteur d'activité ou la spécificité du bâtiment construit. De plus, la collectivité s'était engagée auprès de JACIR avant même le retrait des 4,5 ha d'extension de zone d'activités. Pour autant, si l'extension était de nouveau à l'ordre du jour, cette défense incendie pourra être utilisée pour les futures entreprises.

Monsieur Stéphane MASSE souligne que pour un projet de hangar agricole, la défense incendie doit être assumée par le seul porteur de projet, et que la commune n'intervient pas. Pourquoi en est-il autrement ici ? Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH complète sur le cas de l'Intermarché construit à Tôtes il y a quelques années, sans que la commune ne soit jamais intervenue dans le financement de sa défense incendie.

Monsieur le Président répond que tout est question de compétence, et qu'ici la Communauté de Communes se doit d'intervenir. Ces deux cas relèvent d'un projet privé sur un terrain privé, à la différence de nos zones d'activités qui restent propriété de la collectivité et dont les aménagements lui reviennent. Au-delà de JACIR, ces réserves à incendie serviront à toutes les entreprises à proximité. Monsieur Guy LE VERDIER confirme qu'il faille un complément de défense incendie sur la zone d'activités, à la charge de Terroir de Caux.

Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH demande le fondement juridique de ces propos en matière de DECI, ce à quoi le Président s'est engagé à lui transmettre.

Madame Myriam DELAUNAY trouve honteux que la commune de Criquetot-sur-Longueville ne reverse rien de la Taxe d'Aménagement, alors que l'ensemble des aménagements de la zones d'activités sont supportés par la Communauté de Communes. Qu'en est-il des communes qui possèdent des zones d'activités comme Luneray, Tôtes, Varneville ? Peuvent-ils revenir sur ce reversement ? Pourquoi certains reverseraient et pas d'autres ?

Monsieur François ROGER précise que sa commune a délibéré sur le fait de reverser 80% de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes, et qu'il ne reviendra pas sur cette décision. Les maires des autres communes concernées acquiescent ces propos.

Monsieur Jean-Luc CORNIERE propose que le talus cauchois prévu dans le projet et à la charge de la Communauté de Communes soit utilisé pour le projet de verger évoqué en commission Environnement.

Monsieur le Président répond que cela n'est pas possible car le talus doit répondre aux obligations du PLU de la commune, et qu'un talus cauchois doit être planté d'arbres de haut-jet.

Vu,

- La délibération communautaire 202309-13 du 26 septembre 2023, portant sur l'achat de terrain et l'extension de la ZAE de CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE, stipulant par ailleurs le projet industriel de l'entreprise JACIR sur une surface de 4,5 ha ;
- Les modifications du projet de convention apportées par la Commission Développement économique du 5 mai 2025, au regard notamment des compétences communautaires ;

Considérant,

- L'implantation de l'entreprise JACIR comme une réelle opportunité économique pour le territoire ;

Si la décision de faire les travaux est prise, il sera nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2025 ZA CRIQUETOT précisant les dépenses et les recettes.

Monsieur Nicolas LEFORESTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (12 abstentions, 2 contres) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Terroir de Caux et l'entreprise JACIR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

20h00 Départ de Monsieur Marc PETIT – Donne pouvoir à Madame Françoise BOUDIN.

Départ de Madame Charline FRANCOIS – Donne pouvoir à Monsieur Jean-François BLOC.

202507-13_Règlement concernant l'inscription et l'entretien des boucles de randonnées au PDESI

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 20h00

Mode de scrutin : Public

Votants : 81

Voix totales : 81

Non votés : 1

Voix exprimées : 80

Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	80 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	16 procurations	80
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay, Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Agnès Vicentini.		

Dans le cadre de notre compétence randonnée, nous procédons à la création de boucles de randonnées, notamment l'inscription au PDESI. Afin de clarifier les règles tournant autour de cette mission, la commission tourisme propose de procéder à la création d'un règlement concernant l'inscription et l'entretien des boucles de randonnées au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Proposition de règlement :

Entretien courant des parcours inscrits au PDESI :

L'entretien des itinéraires de randonnée a lieu 2 fois par an, en mai-juin et septembre-octobre sur les boucles inscrites au PDESI. Les portions situées en forêt domaniale sont entretenues 1 fois par an par l'ONF. L'entretien est un entretien courant comprenant le fauchage des herbes hautes de l'emprise du chemin et l'élagage des branches basses assurant un passage d'homme.

Un élagage à 3m de hauteur des parties sous boisées a lieu tous les 3 ans pour les 6 boucles équestres.

L'entretien des itinéraires est financé par la Communauté de communes Terroir de Caux, et subventionné par le Département 76. L'élagage des arbres dangereux ou entravant le passage des pratiquants sur les parcours de randonnée, relève de la responsabilité et de l'action des propriétaires des bois concernés, alertés si besoin par les Maires des communes. Sur les sentes rurales, chemins ruraux et voies communales, les maires peuvent décider de rétablir eux même le passage en effectuant les travaux.

Cas exceptionnel :

En cas de dégradation grave d'un chemin rural engendrant des problèmes de sécurité pour les pratiquants, la Communauté de Communes Terroir de Caux :

- Mettra en place une signalétique de sécurisation
- Prendra en charge les éventuels travaux de réfection/sécurisation du chemin rural qu'elle jugera utile, à condition que ce chemin fasse partie d'un itinéraire inscrit au PDESI

Inscription d'un nouvel itinéraire de randonnée au PDESI :

La Communauté de Communes Terroir de Caux ayant la compétence randonnée, elle est la référente concernant la démarche d'inscription d'un itinéraire au PDESI (définition du parcours, dossier d'inscription auprès du Dept76, balisage, communication ...)

Si un chemin rural nécessite des travaux de réouverture dans le cadre de l'inscription d'un itinéraire au PDESI, la Communauté de Communes prendra à sa charge les travaux, à condition que l'itinéraire soit validé par la commission départementale

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CRÉE** un règlement concernant l'inscription et l'entretien des boucles de randonnées au PDESI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant

20h06 Départ de Madame Myriam DELAUNAY – Donne pouvoir à Madame Sophie DORE.

202507-14_Subvention exceptionnelle touristique – Festival du Cerf-Volant 2025		Adoptée
Date du vote : 02/07/2025 - 20h06	Mode de scrutin : Public	
Votants : 81	Non votés : 0	
Voix totales : 81	Taux d'abstention : 21,0%	
Voix exprimées : 64		
Majorité simple des voix exprimées		

1 - Pour	48 Voix	75,00%
2 - Contre	16 Voix	25,00%
3 - Abstention	17 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	17 procurations	81
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabbese, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

La Communauté de Communes Terroir de Caux a été sollicitée par l'Office de Tourisme de DIEPPE, organisateur du Festival Cerf-Volant 2025 pour une demande de subvention exceptionnelle. Lors de la dernière édition du Festival Cerf-Volant de DIEPPE en 2022, la Communauté de Communes Terroir a attribué une subvention de 10 000€ pour participer à l'accueil de cet événement international important qui s'organise pendant 10 jours sur la pelouse de la plage de Dieppe.

Pour l'édition 2025, au vu du contexte économique, la commission Tourisme propose de participer de manière symbolique en versant une subvention de 2 000,00€.

- ⇒ Monsieur Williams DELARUE ne comprend pas que la collectivité distribue de l'argent sur de tels événements. Monsieur Vincent RENOUX complète en demandant si nous avons une idée des retombées réelles sur Terroir de Caux ? Monsieur le Président répond que dans le prévisionnel apporté par l'Office de Tourisme de Dieppe, environ 450 000 visiteurs sont attendus, ce qui laisse présager des retombées pour notre territoire. Madame Blandine DAS précise que comme sur chaque édition, notre Office de Tourisme sera présent et tiendra un stand afin de valoriser au mieux notre territoire.

Après examen de la demande en commission Tourisme, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (17 abstentions, 16 contres) :

- **APPORTE** un soutien financier de 2 000,00€ à l'office de tourisme de DIEPPE dans le cadre de l'organisation du Festival Cerf-Volant 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ORDURES MENAGERES, CONSOMMATION DURABLE, MOBILITE

Vice-Président Monsieur Fabrice DUBUS

202507-15_Contribution au SMITVAD 2025

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 20h10

Mode de scrutin : Public

Votants : 81

Voix totales : 81

Voix exprimées : 79

Non votés : 0

Taux d'abstention : 2,5%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	79 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	2 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	17 procurations	81
----------------	------------------------	-----------

Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.

Afin de pouvoir honorer les factures SMITVAD, il faut procéder à l'acceptation du montant des participations R1 et R4 de l'année 2025 tel qu'il a été fixé dans la délibération du SMITVAD n°03-09/04/2025 en date du 09/04/2025 (**annexe 02**).

Pour rappel, ci-dessous les montants des participations validés en 2024

CONTRIBUTEURS	PART 1 R1	PART 4	RECETTES en déduction DSP	TOTAL PARTS 1 & 4
CC Côte d'Albâtre	561 577€	35 994€	- 112 848€	484 723€
CC Terroir de Caux	480 696€	30 810€	- 96 595€	414 911€
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	258 603€	16 575€	-51 966€	223 212€
CC Yvetot Normandie	7 029€	451€	- 1 413€	6 067€

Montants des participations 2025

CONTRIBUTEURS	PART 1 R1	PART 4	RECETTES DSP en déduction	TOTAL PARTS 1 et 4
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	542 607,00 €	64 245,00 €	-78 088,00 €	528 764,00 €
CC Terroir de Caux	491 945,00 €	58 246,00 €	-70 797,00 €	479 394,00 €
CC Plateaux de Caux	266 479,00 €	31 551,00 €	-38 350,00 €	259 680,00 €
CC Yvetot Normandie	6 874,00 €	814,00 €	-989,00 €	6 698,00 €
TOTAL GENERAL	1 307 905,00 €	154 856,00 €	-188 224,00 €	1 274 537,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

- **VALIDE** les participations du tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

202507-16_Collecte en porte-à-porte des encombrants		Unanimité
Date du vote : 02/07/2025 - 20h14		Mode de scrutin : Public
Votants : 81		
Voix totales : 81		Non votés : 0
Voix exprimées : 80		Taux d'abstention : 1,2%
Majorité simple des voix exprimées		
1 - Pour	80 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	1 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	17 procurations	81
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottreau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Lederer (Suppléant de Paul Potel), Maryline Lederer (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Le 12 décembre 2017, le Conseil Communautaire avait par délibération n°171230 décidé de développer le service de collecte pour les déchets verts et les encombrants (pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite) sur l'ensemble de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Le tarif qui avait été fixé était de 15€ le 1^{er} m3 et 10€ les m3 suivants.

Les tarifs et les modalités n'ayant pas été mis à jour depuis 2017, la commission environnement propose de revoir le mode de fonctionnement ainsi que les tarifs. Celle-ci propose d'adopter un tarif unique de 25€/m3, de limiter la collecte à une fois par an et de restreindre celle-ci aux seuls encombrants pour les personnes à mobilités réduite et des personnes de plus de 60 ans.

- ⇒ Monsieur Laurent SERVAIS-PICORD demande si ce service pourrait être ouvert aux communes ?
- Monsieur Fabrice DUBUS propose que cela soit abordé lors de la prochaine commission Environnement, mais que la problématique de la masse salariale disponible pour le faire va se présenter puisque ce sont nos agents qui le font actuellement et que le service est déjà à flux tendu.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **MODIFIE** le tarif en adoptant un tarif unique de 25€/m3,
- **LIMITE** la collecte à une fois par an
- **MAINTIENT** le service uniquement pour les personnes de plus de 60 ans et/ou à mobilité réduite,
- **RESTREINT** la collecte aux seuls encombrants
- **RETIRE** la collecte des déchets verts

20h18 Départ de Monsieur François ROGER – Donne pouvoir à Monsieur Éric LEROND.

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI, SPANC

Vice-Président Monsieur Robert VEGAS

202507-17_Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'eau potable du secteur de LUNERAY pour un regroupement avec la commune de QUIBERVILLE SUR MER

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 20h18

Mode de scrutin : **Public**

Votants : 81

Voix totales : 81

Non votés : 0

Voix exprimées : 80

Taux d'abstention : 1,2%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	80 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	1 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	0 Voix	

Votants	18 procurations	81
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottureau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Lederer (Suppléant de Paul Potel), Maryline Lederer (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger (Donne procuration à Eric Lerond), Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
- Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'eau potable conclu le 11 décembre 2019 entre la SIAEP de la Région de LUNERAY et le délégataire CFSP Véolia Eau avec prise d'effet au 1^{er} avril 2020 et échéance au 31 mars 2035, pour le territoire de région de LUNERAY regroupant toute ou partie des communes D'AVREMESNIL, BIVILLE-LA-RIVIERE, BRACHY, GREUVILLE, GRUCHET-SAINT-SIMEON, GUEURES, HERMANVILLE, LAMMERVILLE, LUNERAY, RAINFREVILLE, ROYVILLE, SAANE-SAINT-JUST, SAINT-DENIS-D'ACLON, THIL-MANNEVILLE, TOCQUEVILLE-EN-CAUX ET VENESTANVILLE ;

- L’avenant n° 1 de transfert du contrat du SIAEP de la région de LUNERAY à La communauté de communes Terroir de Caux suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020.
- Le contrat de délégation de service public pour l’exploitation du service d’eau potable de la commune de QUIBERVILLE SUR MER confié au délégataire CFSP Véolia Eau arrivant à échéance au 31 août 2025 ;
- La volonté de la collectivité de regrouper les territoires de Région de LUNERAY et QUIBERVILLE SUR MER afin de mutualiser la gestion du service public de l’eau potable, mais aussi, dans une démarche de qualité et d’efficacité du service, la Collectivité demande donc à son Concessionnaire, qui l’accepte, d’intégrer au périmètre du Contrat, le territoire de la commune de QUIBERVILLE SUR MER ;
- Le projet d’avenant n°2 transmis par le délégataire Véolia, prévoyant l’extension du périmètre géographique du contrat à l’ensemble du territoire fusionné, la révision du programme d’investissement et l’ajustement de la tarification et des indicateurs de performance en conséquence ;

Considérant,

- Que la mutualisation permet une rationalisation des moyens humains et techniques mis à disposition par le délégataire ;
- Qu’elle favorise une homogénéisation des services rendus à l’usager, dans une logique d’égalité territoriale ;
- Que cette extension ne porte pas atteinte à l’économie générale du contrat de DSP initial, conformément à l’article L.1411-3 du CGCT ;
- Que l’article 3.2 du Contrat de DSP de la région de LUNERAY prévoit la possibilité pour la Collectivité *“le droit de modifier ce périmètre en cours de contrat pour tout motif lié à l’intérêt du service public*
- Que le projet d’avenant a été soumis à l’avis à la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP), qui a rendu un avis favorable en date du 23 juin 2025 ;

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l’unanimité (1 abstention) :

- **APPROUVE** l’avenant n°2 (**annexe 03**) au contrat de délégation de service public relatif à l’exploitation du service public d’eau potable de la région de LUNERAY, permettant l’extension du périmètre au territoire de la commune de QUIBERVILLE SUR MER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **DIT** que les ajustements tarifaires et techniques résultant de l’avenant entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

202507-18_Subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles sport**Adoptée**

Date du vote : 02/07/2025 - 20h29

Mode de scrutin : Public

Votants : 81

Voix totales : 81

Voix exprimées : 79

Non votés : 0

Taux d'abstention : 1,2%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	75 Voix	94,94%
2 - Contre	4 Voix	5,06%
3 - Abstention	1 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	1 Voix	

Votants	18 procurations	81
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Victor Boucher, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger (Donne procuration à Eric Lerond), Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Vu,

- La délibération n°202412-24 du 19 décembre 2024 du Conseil Communautaire fixant le montant pour les manifestations annuelles et exceptionnelles sport à 7 500€,
- Les demandes de subventions pour manifestations annuelles et exceptionnelles reçues,
- La réunion de la commission sport du 18 juin 2025 et l'examen des dossiers de demandes de subventions réputés complets

⇒ Monsieur Vincent RENOUX ne trouve pas de logique dans les montants proposés au vote, et demande à ce que des critères soient mis en place afin de clarifier la manière dont sont attribuées les subventions aux associations, à l'image de ce qui a été fait en commission Culture.

Monsieur Loïc TREMBLAY précise que lors de la dernière commission Sport, le choix a été fait de prioriser les clubs n'ayant pas ou peu bénéficié de subventions ou dotations dans les années précédentes.

Madame Anne-Sophie DIOLOGENT ajoute que lors de cette commission, les membres ont également commencé à travailler sur les critères à mettre en place à partir de l'année prochaine, l'objectif étant de les arrêter lors de la prochaine commission.

Madame Chantal COTTEREAU demande à ce qu'à l'avenir une colonne « Autres financements » soit ajoutée, afin de faire apparaître les subventions obtenues des autres partenaires. Elle ne trouve également aucune logique dans les montants alloués, mais se réjouit que la commission ait la volonté de mettre en place des critères.

A noter que pour les votes à venir sur cette question, chaque subvention sera votée de manière individuelle.

Madame Chantal COTTEREAU ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention, 4 contres) :

- **ATTRIBUE** les subventions « manifestations annuelles et exceptionnelles » suivantes :

MANIFESTATIONS ANNUELLES					
ORGANISME / ASSOCIATION	MANIFESTATION	DATE	LIEU	COÛT DE LA MANIF.	SUBV. PROPOSE
Les amoureux de la nature	Course de l'amitié	01/06/2025	OUVILLE-LA-RIVIERE	1 900,00€	250,00€
Comité d'organisation du Caux Tour Cycliste	Course cycliste Caux Tour	29/05/2025	VAL-DE-SCIE	13 030,00€	1 000,00€
Les boucles Luneraysiennes	Grand prix cycliste LUNERAY	09/06/2025	LUNERAY	21 953,40€	1 000,00€
Dieppe Rallye	51 ^{ème} Rallye de Dieppe Normandie	9 et 10/05/2025	Région DIEPPE / TDC	165 800,00€	2 000,00€
Handball Club Auffay Tôtes	Tournoi de Caux HBCAT	14 et 15/06/2025	TOTES	17 000,00€	500,00€
JLR Adventure	Championnat du monde et d'Europe 2025	Du 10 au 13/07/2025 et du 28 au 31/07/2025	DANEMARK et LETTONIE	2 700,00€	800,00€
Société des courses de BACQUEVILLE-EN-CAUX	Fête du cheval	17/08/2025	BACQUEVILLE-EN-CAUX	20 000,00€	1 000,00€
Club des jeunes de la région de LUNERAY	Les foulées Luneraysienne	01/05/2025	LUNERAY	3 950,00€	300,00€
Match de Gala Football / Variété Club US Auffay	Football	25/10/2025	VAL-DE-SCIE	2 800,00€	200,00€
TOTAL SUBVENTIONS MANIFESTATIONS ANNUELLES					7 050,00€
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES					
Tennis club de la région de LUNERAY	Tournoi homologué du TCRL	Du 18 au 27/07/2025	LUNERAY	1 100,00€	150,00€
Comité d'organisation du Caux tour Cycliste	Le Scie'clo Cross (1 ^{er} édition)	04/01/2025	VAL-DE-SCIE	2 240,00€	300,00€
TOTAL SUBVENTIONS MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES					450,00€
TOTAL SUBVENTIONS MANIFESTATIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES					7 500,00€

20h38 Départ de Monsieur Victor BOUCHER.

202507-19_Avenant au Contrat de Territoire

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 20h38

Mode de scrutin : Public

Votants : 80

Voix totales : 80

Voix exprimées : 76

Non votés : 0

Taux d'abstention : 1,3%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	76 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	1 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	3 Voix	

Votants	18 procurations	80
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottreau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loïc Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger (Donne procuration à Eric Lerond), Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

La Communauté de Communes Terroir de Caux a signé le Contrat de Territoire 2023-2027 EPCI-Région Normandie-Département le 31 juillet 2023, portant sur 7 projets communautaires et communaux soutenus financièrement par ces partenaires.

La Convention initiale est dotée d'un montant d'investissement de 31 185 249 €, répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- La Communauté de Communes Terroir de Caux et les communes (maîtres d'ouvrages), pour un montant de 12 781 150 € d'autofinancements
- La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 3 127 494 €, dont 3 027 494 € de FRADT
- Le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 2 578 630 €, dont 941 476 € de FDADT
- D'autres financements attendus (Etat, Europe, ...) pour un montant estimé à 12 697 975 €

Par courrier du 4 novembre 2024, la Région Normandie nous a informé d'une réduction de l'enveloppe concernée aux contrats territoriaux 2023-2027, obligeant à la Communauté de Communes Terroir de Caux d'adresser une nouvelle maquette pour un montant Régional maximum de 2 842 575 €, soit une réduction de 284 919 €.

Il est donc proposé au territoire d'adopter la maquette financière suivante, et plus globalement le projet d'avenant se trouvant en **annexe 04** :

- **Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- **Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;
- **Vu** la convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie ;
- **Vu** la délibération du Conseil régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands ;

- **Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Seine-Maritime en date du 23 juin 2022 adoptant les modalités des contrats territoriaux de développement 2023-2027 ;
- **Vu** le courrier de la Région Normandie du 4 Novembre 2024 adressé à la Communauté de Communes Terroir de Caux, informant de la réduction de l'enveloppe consacrée aux contrats territoriaux 2023-2027 ;
- **Vu** les Objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation ;
- **Considérant** l'évolution du contexte économique, social et territorial depuis 2022 entraînant pour les collectivités locales, un risque d'affaiblissement durable de leur capacité d'investissement ;
- **Considérant** qu'au regard de ce contexte, la nécessité d'ajuster l'impact financier de la contractualisation territoriale régionale pour la période 2023-2027, tout en maintenant un soutien conséquent aux projets d'investissements des territoires normands

⇒ Madame Anne-Sophie DIOLOGENT apporte des précisions sur l'avenant du Contrat et l'ajustement des chiffres, projet par projet. A noter que le projet de salle de sport de la commune de Saâne-Saint-Just a été retiré du contrat, ce dernier n'étant plus réalisable puisqu'en zone inondable. Les enveloppes relatives au Centre Aquatique ainsi qu'au soutien aux commerces de proximité ont été diminuées, permettant ainsi d'arriver à la baisse des 15% de l'enveloppe globale de la Région. S'agissant du Département, seul le Centre Aquatique voit son enveloppe diminuée de 300 000 €, du fait de l'arrêt du booster Piscine qui prévalait encore en 2022 mais qui n'existe plus aujourd'hui, ramenant la subvention du Département à 900 000 €.

Monsieur Jean-François BLOC, Madame Chantal COTTEREAU et Monsieur Vincent RENOUX ne prennent pas parts au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention):

- **DECIDE** d'approuver l'avenant au Contrat de Territoire 2023-2027 de la Communauté de Communes Terroir de Caux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

202507-20_Election d'un membre à la commission environnement suite à la démission de Monsieur Edouard LEFORESTIER

Unanimité

Date du vote : 02/07/2025 - 20h41

Votants : 80

Voix totales : 80

Voix exprimées : 79

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public

Non votés : 0

Taux d'abstention : 0,0%

1 - Pour	79 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	0 Voix	
4 - Ne prend pas part au vote	1 Voix	

Votants	18 procurations	80
Jean-Marie Adam (Donne procuration à Aline Morel), Guy Auger, Josette Avenel (Donne procuration à René Havard), Malvina Basire, Sylvie Bazile (Suppléant de Laurette Troche), Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah, Jean-François Bloc, Françoise Boudin, Olivier Bureaux, David Cailly, Thérèse Calais (Donne procuration à Denis Quesnay), Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Sabrina Cole, Christophe Colombel, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottereau, Christine Cressent, Edouard Da Silva Alves (Suppléant de Philippe Lefebvre), Blandine Das, Annick Davenet (Suppléant de Marie-Christine Levavasseur, Donne procuration à Christine Cressent), Williams Delarue, Myriam Delaunay (Donne procuration à Sophie Dore), Alain Depreaux (Donne procuration à Claude Pit), Sophie Dore, Emmanuel Dubosc (Donne procuration à Olivier Bureaux), Fabrice Dubus, Henri Dupuis, Isabelle Fontaine (Donne procuration à Jean-Yves Billore-Tennah), Charline Francois (Donne procuration à Jean-François Bloc), Patrice Gille (Donne procuration à Fabrice Dubus), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher, Frédéric Jobit (Donne procuration à Vincent Renoux), Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Maryline Leclerc (Suppléant de Hervé Rolland), Olivier Leconte, Didier Ledrait, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Claudine Lesueur, Claudine Malvault (Donne procuration à Williams Delarue), Stéphane Masse, Joseph Maussion, Aline Morel, Bernard Pade, Loic Paillard (Donne procuration à Edouard Da Silva Alves), François Pasquier (Suppléant de Monique Houssaye), Gilles Paumier, Marc Petit (Donne procuration à Françoise Boudin), Claude Pit, Daphnée Pruvost, Denis Quesnay, Mickaël Quibel (Donne procuration à Joseph Maussion), Marinette Raillot, Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger (Donne procuration à Eric Lerond), Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Blandine Das), Jean-François Sopalski, Christian Suronne, Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Christian Suronne), Robert Vegas, Agnès Vicentini.		

Vu la démission de Monsieur Edouard LEFORESTIER de la commission environnement / développement durable / ordures ménagères / consommation durable / mobilité;

Il consent de procéder à une élection complémentaire pour la commission.

Les membres actuels de la commission sont :

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / ORDURES MENAGERES / CONSOMMATION DURABLE / MOBILITE

Vice-Président Monsieur Fabrice DUBUS

Edouard LEFORESTIER	Jean-François DUCLOS	Jean-Luc CORNIERE
Pascal CARPENTIER	Claude PIT	Marie-Christine LEVAVASSEUR
Aurélie SIX	Jean-Marie TABESSE	Olivier HALBOURG
Jean-Claude LEBRET	Marc PETIT	Thérèse CALAIS
Anne ROQUIGNY	Arnaud MARUITE	Franck HERICHER
Denis FAUVEL	Daniel BOINET	Monique HOUSSAYE
Victor CORRUBLE	Victor BOUCHER	Antoine COMALADA
Guy TITREN	Guy LE VERDIER	

Monsieur David CAILLY, Maire de TOCQUEVILLE-EN-CAUX est candidat.

Monsieur David CAILLY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après délibéré et à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur David CAILLY nouveau membre au sein de la commission environnement / développement durable / ordures ménagères / consommation durable / mobilité en remplacement de Monsieur Edouard LEFORESTIER.

Les nouveaux membres sont :

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / ORDURES MENAGERES / CONSOMMATION DURABLE / MOBILITE

Vice-Président Monsieur Fabrice DUBUS

David CAILLY	Jean-François DUCLOS	Jean-Luc CORNIERE
Pascal CARPENTIER	Claude PIT	Marie-Christine LEVAVASSEUR
Aurélie SIX	Jean-Marie TABESSE	Olivier HALBOURG
Jean-Claude LEBRET	Marc PETIT	Thérèse CALAIS
Anne ROQUIGNY	Arnaud MARUITE	Franck HERICHER
Denis FAUVEL	Daniel BOINET	Monique HOUSSAYE
Victor CORRUBLE	Victor BOUCHER	Antoine COMALADA
Guy TITREN	Guy LE VERDIER	

QUESTIONS DIVERSES

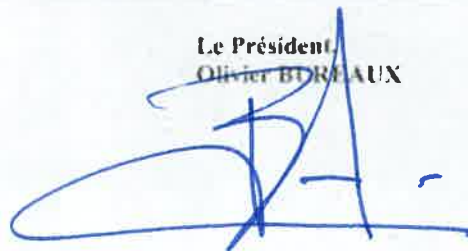
Dates à retenir :

Réunions de Vice-Présidents	Réunions Bureaux	Conseils Communautaires
Judi 04 septembre à 16h00	Lundi 23 juin à 18h00	Mercredi 02 juillet à 18h00
Judi 02 octobre à 16h00	Mardi 16 septembre à 18h00	Judi 25 septembre à 18h00
Mercredi 05 novembre à 16h00	Mercredi 05 novembre à 18h00	Judi 13 novembre à 18h00
Judi 04 décembre à 16h00	Mardi 09 décembre à 18h00	Mercredi 17 décembre à 18h00

La secrétaire de séance,
Aline MOREL.



Le Président,
Olivier BUREAUX



CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Société **JACIR**, Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 786 250 498, dont le siège social est sis 11 rue Jean Moulin – 77340 Pontault-Combault, dûment représentée par Monsieur Doïc HORDERN en qualité de Président,

Ci-après dénommée « La société **JACIR** »

D'UNE PART,

ET,

La Communauté de Communes Terroir de Caux, dont le siège est au 11 route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux, France, enregistré au SIREN sous le 200068534 représentée par Monsieur [A COMPLETER] en qualité de [A COMPLETER], en vertu d'une délibération en date du [A COMPLETER]

Ci-après dénommée « La Communauté de Communes **Terroir de Caux** »

D'AUTRE PART

IL EST RAPPELE PREALABLEMENT CE QUI SUIIT :

La société JACIR a conclu le 23 octobre 2023 une promesse de vente avec Monsieur GUESDON et Madame LEFEBVRE portant sur une parcelle de terrain à bâtir d'une superficie de 45 000 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance, cadastrée section ZN, n°3 lieu dit LES ROUGES MONTES d'une surface totale de 08 ha 89 a 50 ca à CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE (SEINE-MARITIME) 76590.

Cette parcelle jouxte la zone d'activités économique dénommée Varenne et Scie à CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE, mais n'est pas soumise aux dispositions du règlement de lotissement afférent à cette zone d'activités ni incluse dans le périmètre du permis d'aménager de l'extension de ladite zone d'activité.

La société JACIR a obtenu un permis de construire le 12 mars 2025 sous le n° PC 76197 24 B0001 délivré par la mairie de CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE (76590) autorisant la construction d'un bâtiment de production, bâtiment technique et bureaux.

Ce permis de construire a fait l'objet d'un affichage réglementaire sur le terrain, un 1^{er} constat d'affichage a été établi le 18 mars 2025 par Maître Lucie HAUZAY, Commissaire de Justice, membre de la SELARL AUBERT-LEFEBVRE-HAUZAY-ROTUNNO-LEVESQUE demeurant 49 rue aux Juifs 76000 ROUEN.

Le permis de construire délivré à la société JACIR emporte un certain nombre de prescriptions qui nécessite la réalisation d'équipements dont certains relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Terroir de Caux conformément à la législation applicable.

La société JACIR et la Communauté de Communes Terroir de Caux se sont donc rapprochées afin de définir entre elles la répartition des équipements et leurs coûts au regard des prescriptions relatives au permis de construire délivré à la société JACIR.

Le présent préambule fait partie intégrante de la convention ci-après visée.

EN CONSEQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : RETROCESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN

Une parcelle de 3.519 m², délimitée sur le plan provisoire du géomètre annexée aux présentes (Annexe 1), fera l'objet d'une rétrocession à titre gratuit (talus cauchois).

- directement de M. et Mme Guesdon vers la Communauté de Communes Terroir de Caux concomitamment à la cession par M. et Mme Guesdon de l'emprise de 41.481 m² à la société JACIR (ou à ses crédits-bailleurs),
- ou, à défaut, ultérieurement par JACIR (ou ses crédits-bailleurs) vers Communauté de Communes Terroir de Caux. Cette disposition étant nécessaire pour respecter le calendrier de travaux à venir.

Cette parcelle est destinée à recevoir l'aménagement d'un talus cauchois détaillé dans le PLU de la commune.

ARTICLE 2 : AMENAGEMENT DU TALUS OUEST (Talus Cauchois)

Le talutage sera réalisé par la société JACIR à ses frais et sous sa responsabilité selon plans en annexe 2.

A compter de la date de rétrocession de la parcelle définie à l'article 1 :

- La gestion des eaux et noue sera réalisée par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité
- Les aménagements (plantations, etc.) seront réalisés par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité et ce au plus tard le 1^{er} septembre 2026.
- L'entretien du Talus Ouest sera réalisé par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité.

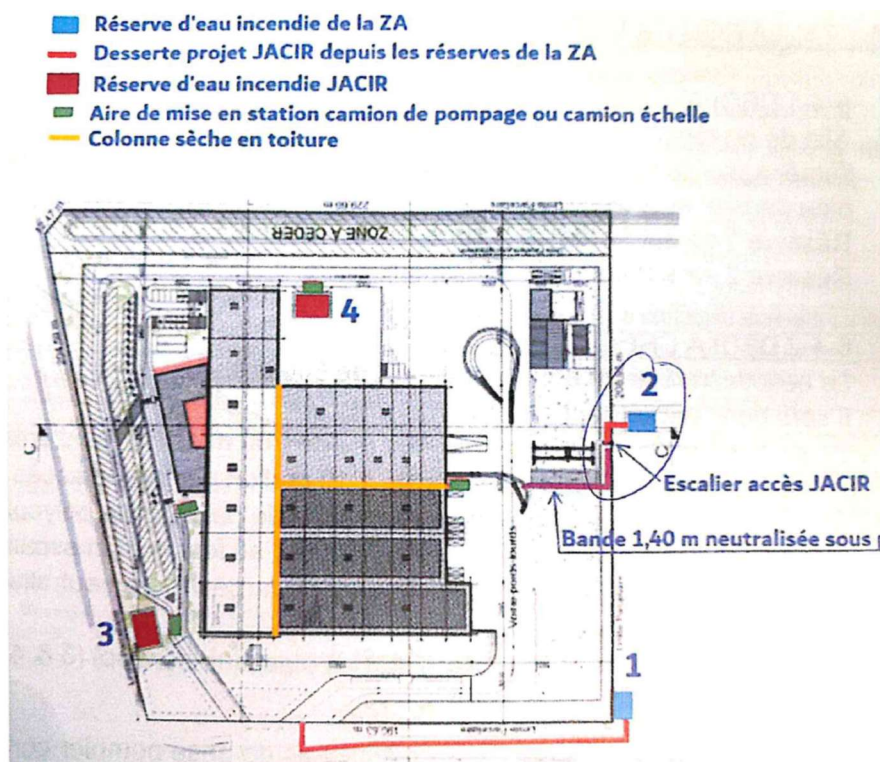
ARTICLE 3 : AMENAGEMENT DU TALUS NORD

Le talutage sera réalisé par la société JACIR à ses frais et sous responsabilité selon plans en annexe 3.

La gestion des eaux et noue sera réalisée par la Communauté de Communes Terroir de Caux à ses frais et sous sa responsabilité uniquement sur la partie de la parcelle définie à l'article 1, dès lors que cette dernière sera rétrocédée.

ARTICLE 4 : SYSTEME DE DEFENSE INCENDIE

Le dossier de permis de construire prévoit la réalisation de quatre (4) réserves incendies selon le plan suivant figurant dans le dossier de permis de construire :



La société JACIR doit respecter les recommandations émises par le service des sapeurs-pompiers de la Seine Maritime le 31 mai 2024.

JACIR et la Communauté de Communes Terroir de Caux se sont rapprochés afin de définir les modalités de la défense incendie pour le site de JACIR et de l'éventuelle future zone d'extension ainsi que la répartition des frais et de gestion.

Un nouveau plan de défense incendie a été défini joint en annexe 5

- a) La société Jacir installera à ses frais et sous sa responsabilité deux réserves d'eau incendie privées d'une capacité unitaire de 150 m³, la 1^{ère} sur l'aire de stockage extérieure à moins de huit (8) mètres de l'atelier de chaudronnerie et la 2^{de} en limite de propriété au sud de la parcelle, telles qu'elles sont identifiées en rouge sur le plan ci-dessus (N°3 et N°4).

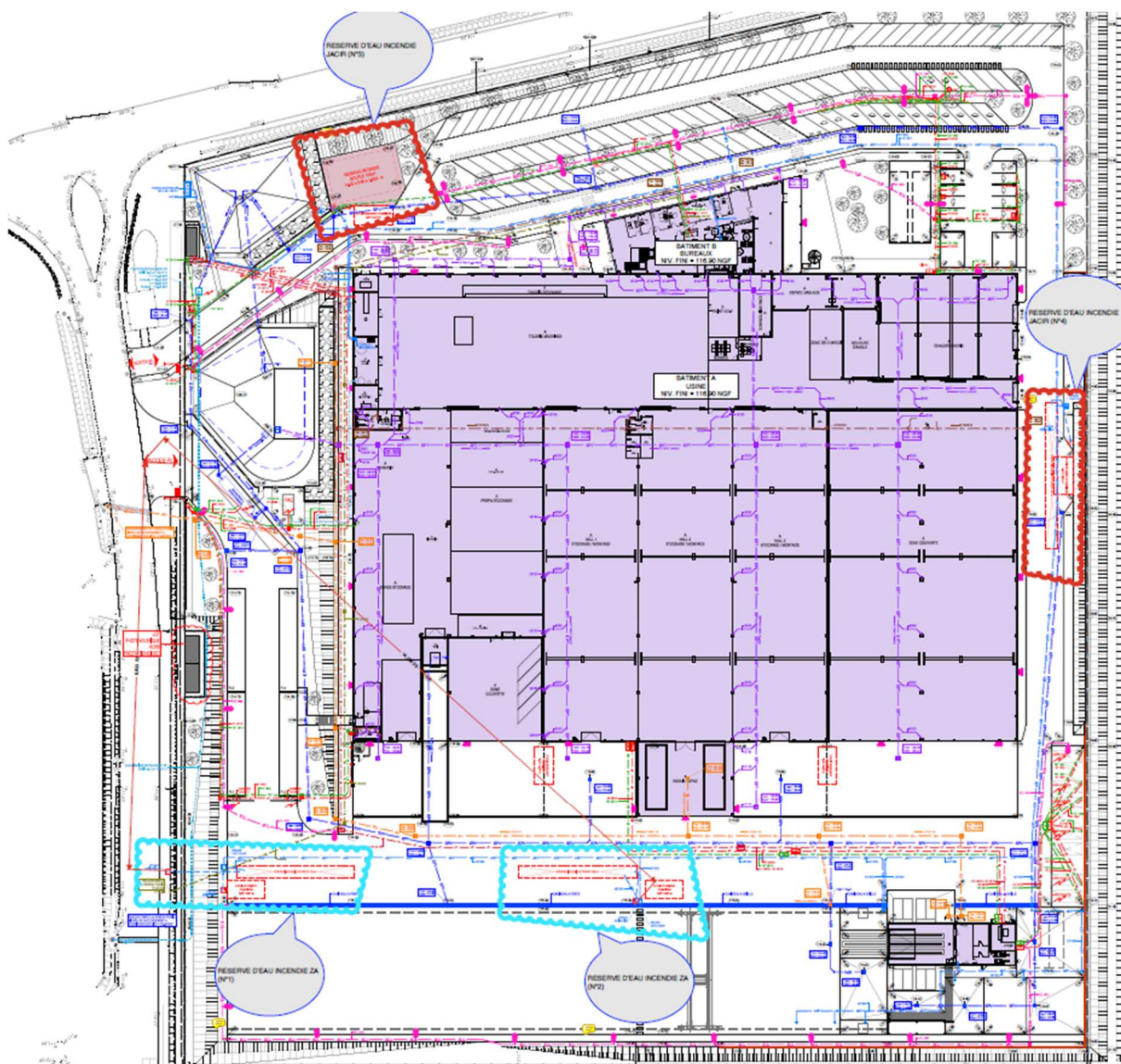
Ces deux réserves incendies seront réalisées par JACIR à ses frais et sous responsabilité.

- b) Deux réserves d'eau incendie publiques enterrées, d'une capacité unitaire de 120 m³, à moins de 100 mètres de l'entrée poids lourds du site pour la première, et située à 140 m de l'entrée poids lourds pour la seconde., telles qu'elles sont identifiées en bleu sur le plan ci-dessous (N°1 et N°2). Afin de réduire les distances d'accès à la réserve n°2, celle-ci pourra être connectée avec la réserve n°1 afin d'avoir les 2 réserves accessibles en 1 seul point pour la défense incendie de la ZA.

Ces deux réserves incendie seront installées par JACIR sous sa responsabilité.

Le fonctionnement de ces deux réserves incendie permettra une utilisation publique pour l'extension de la future zone. Un compteur sera installé, le remplissage de la cuve sera à la charge du domaine public, et une servitude sera accordée par JACIR aux services de défense incendie.

Une convention sera conclue avec la Communauté de Communes Terroir de Caux afin de définir les modalités exactes de fonctionnement lorsque les travaux seront terminés et réceptionnés.



Le coût d'installation de ces 2 réserves (N°1 et N°2) est de 107.350€HT. Ces travaux seront pris en charge à hauteur de 50% soit 53.675 €HT (+TVA) par la Communauté de Communes Terroir de Caux. La participation financière de la Communauté de Communes Terroir de Caux sera réglée après l'achèvement et la mise en service des travaux, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture correspondante.

43	Ajout de 2 réserves Incendie 120m3 en solution enterrée (avec jauge visuelle) en remplacement de la prestation de TDC	107 350
----	---	---------

ARTICLE 5 : AMENAGEMENTS ENTREE/SORTIE DES VL ET PL

Pour permettre la desserte de la parcelle objet de la promesse visée en préambule, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagements de VRD sur la voie publique rue de la Prospérité décrits selon les plans en annexe 5, qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Ces travaux seront réalisés et pris en charge intégralement par la Communauté de Communes Terroir de Caux. Le coût de ces travaux est estimé à la date des présentes à la somme de 39.100 € HT.

PRECISIONS COUTS FINANCIERS INTEGRES EN BASE	
1	Travaux sur voirie communale pour raccordement de l'entrée PL et de l'entrée VL
	39 100

Ces travaux devront être réalisés au plus tard le 31 juillet 2026.

ARTICLE 6 : SOMMES AVANCEES PAR JACIR POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

La communauté de communes Terroir de Caux a présenté le 27 juillet 2023 une demande d'examen au cas par cas n° 2023-4922 relative au projet d'extension de la zone d'activité Varenne et Scie sur la commune de Criquetot-sur-Longueville dans le département de la Seine-Maritime.

Le Préfet de Normandie a prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale selon un arrêté en date du 6 octobre 2023.

La société JACIR devant réaliser sur le terrain objet de la promesse visée en préambule un certain nombre d'investigations, les Parties sont convenues de partager les frais relatifs aux différentes investigations commandées par la société JACIR.

Investigations	Cout total	Cout imputable à JACIR	Cout imputable à la communauté de communes Terroir de Caux
Travaux de décapage Commande Explore 230093	19.080 € HT	16.218 € HT	2.862€ HT
Investigations par sondages détails			
<i>Organisation</i>	800 € HT	400 € HT	400 € HT
<i>Anomalie 1 : 7 sondages à 380 euros par unité</i>	2.660 € HT	2.660 € HT	
<i>Anomalie 2 : 3 sondages à 380 euros par unité</i>	1.140 € HT		1.140 € HT
<i>Télémétrie, vidéo et régilage du forage</i>	3.600 € HT	1.800 € HT	1.800 € HT
<i>Citernage 3 jours</i>	1.500 € HT	750 € HT	750 € HT
<i>Rapport</i>	1.000 € HT	500 € HT	500 € HT
Sous total sondages	10.700 € HT	6.110 € HT	4.590 € HT
TOTAL GENERAL	29.780 € HT	22.328 € HT	7.452 € HT

La Communauté de Communes Terroir de Caux doit régler à la société JACIR la somme de 7.452 euros HT (+ TVA) au titre des investigations menées dans le cadre de sa demande du 27 juillet 2023.

Cette somme sera réglée dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'une facture par la société JACIR à la Communauté de Communes Terroir de Caux.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. Intégralité des accords

La Convention, ses annexes ainsi que tout avenant ultérieur expriment l'intégralité de l'accord des Parties sur son objet, forment un tout indivisible et annulent et remplacent en leur totalité, tous les accords, propositions, promesses, engagements, discussions et écrits antérieurement échangés ou conclus entre les Parties préalablement à la signature de la présente Convention.

7.2. Modifications de la Convention

Toutes modifications d'une quelconque disposition de la Convention ne seront effectives qu'après avoir fait l'objet d'un avenant écrit.

Le fait pour l'une quelconque des Parties de ne pas exercer un quelconque des droits qu'elle détient au titre de la présente Convention ne vaudra pas renonciation de sa part à ce droit.

7.3. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile et ce jusqu'à dénonciation écrite d'un nouveau domicile, en leur siège social exposé en tête des présentes.

7.4. Attribution de juridiction

La présente convention est soumise au droit français.

A défaut d'avoir pu régler à l'amiable tout litige susceptible de survenir à propos de la validité, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, ou de ses suites, dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle la Partie la plus diligente aura porté à la connaissance de l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, l'objet et la nature du litige, ce litige relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux compétents en la matière.

7.5. Annexes

Annexe 1 : plan provisoire du géomètre afférent à la parcelle de 3.519 m²

Annexe 2 : plan de talutage du Talus Ouest

Annexe 3 : plan de talutage du Talus Nord

Annexe 4 : prescriptions et recommandations du service des Sapeurs-Pompiers du 31 mai 2024

Annexe 5 : Plan n°030-Pro-IAF-CTG-PLA-GEN-EXT complété par repérage

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à.....

La société JACIR

**La Communauté de Communes Terroir de
Caux**

Le représentant légal

Monsieur Doïc HORDERN

Le représentant légal

Monsieur XXXXXXXX

Date :

Date :



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	38
Présents :	26
Pouvoirs :	02
Votants :	28

RESULTATS DES VOTES

Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	01
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- de son affichage le :
10/04/2025
- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 avril 2025

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU BUDGET 2025

Délibération n°03-09/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le premier avril deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Fabrice DUBUS, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604710-20250409-0309042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Communauté de communes Côte d'Albâtre					
Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Jean-François ALIGNY	AE		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	AE		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	
	M. Laurent APPERCELLE	P		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	AE		M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET			
Communauté de communes Plateau de Caux – Dordreville - Yerville					
Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	
	M. Philippe LACAISSÉ	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	Mme Agnès LALOI	P		Mme Corinne DEMOTTAIS	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	AE		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📧 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Communauté de communes Terroir de Caux					
Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	AE		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	P		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	AE		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		Mme Laurette TROCHE	
	Mme Sabrina COLE	AE		M. Christian BRIENS	P
	M. Oliver HALBOURG	AE		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
				M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	P		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	P		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Communauté de communes Yvetot Normandie					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Daniel DELAFENETRE	AE		Mme Clotilde DAM	

Pouvoirs :

Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville – M. Jean-Pierre LANGLOIS donne pouvoir à M. Daniel BEUZELIN,
Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Thérèse CALAIS donne pouvoir à M. Fabrice DUBUS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Séverine GEST, déléguée de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.

Le Président fait part de :

- la délibération de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre relative à la nomination du nouveau délégué suppléant M. Philippe ETIENNE en remplacement de M. Laurent GODEFROY,

et accueille le nouveau membre du Comité syndical.



Délibération n°03-09/04/2025

Vu le CGCT,
Vu les Statuts du SMITVAD,
Vu l'arrêté Préfectoral du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017, ainsi que la délibération n°02-03/03/2025, portant modification des statuts,
Vu l'arrêté Préfectoral du 11 décembre 2018 portant retrait de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval,
Vu la délibération n°1 du 1^{er} septembre 2017,
Vu les conventions du 30 septembre 2021 fixant à titre temporaire les modalités d'exécution des contrats conclus avec Valor'Caux et Dexia Crédit Local ayant pour objet la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une unité de traitement des déchets ménagers et de deux installations de stockage de déchets, signées avec les co-contractants, le SEVEDE et la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.
Vu le projet de budget primitif 2025,

Il convient de procéder à l'approbation des contributions des collectivités,

Les participations des collectivités pour l'exercice 2025 sont réparties de la manière suivante :

CONTRIBUTEURS	PART 1 R1	PART 4	RECETTES DSP en déduction	TOTAL PARTS 1 & 4
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	542 607 €	64 245 €	-78 088 €	528 764 €
CC Terroir de Caux	491 945 €	58 246 €	-70 797 €	479 394 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	266 479 €	31 551 €	-38 350 €	259 680 €
CC Yvetot Normandie	6 874 €	814 €	-989 €	6 698 €
TOTAL GENERAL	1 307 905 €	154 856 €	-188 224 €	1 274 537 €

PARTICIPATIONS AUX INVESTISSEMENTS

Pour la Part 1- redevance R1 :

Le montant à répartir correspond à la dette DEXIA à acquitter par le délégant,

- Le montant de la redevance R1 est de 1 799 831 € TTC,

Compte-tenu des jugements du tribunal administratif du 26 juin 2020 et respectivement des conventions et avenants intervenus avec les collectivités retirées,

- Le montant restant à charges des collectivités adhérentes est de 1 307 905 €

Pour la Part 4 – amortissements du SMITVAD, annuités de la dette et autofinancement net des recettes du contrat de DSP :

Le montant actualisé à répartir pour 2025 correspond à :

- Annuité de la dette : **44 756 €**
- Amortissements nets : **110 100 €**

Le reliquat à répartir auprès des collectivités adhérentes au titre des dépenses de la part 4 est de **154 856 €**.

Le montant global prévisionnel des recettes de la DSP à déduire est de 188 225 €.

Le montant de la part 4 à répartir entre les collectivités adhérentes est de : - **33 369 €**

Les parts 1 et 4 sont réparties en fonction de :

- o La population INSEE en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N, pour chaque membre.

Pour la Part 2 – coût de traitement 2025 :

- le tarif applicable aux apports d'ordures ménagères est revalorisé à hauteur de **120,07 €** la tonne, auquel il convient néanmoins de prendre en compte le surcoût de la TGAP 2025 sur les refus de **3,77 €** et de l'impact financier sur l'évolution du contrat de DSP soit **3,00 €**, soit un tarif à la tonne, de **126,84 €**,
- le tarif applicable aux apports de tout-venants/encombrants des collectivités membres est revalorisé à hauteur de **151,94 €** la tonne, auquel il convient néanmoins de prendre en compte l'augmentation de la TGAP de **6,60 €** et de l'impact financier sur l'évolution du contrat de DSP soit **11,00 €**, soit un tarif à la tonne de **169,54 €**.
- le tarif applicable aux apports de déchet vert (structurant) des collectivités membres est maintenu à **13 €** la tonne.
- Afin de répondre à la nécessité d'apport de 4 250 tonnes de déchets verts, il pourra être fait appel au prestataire des collectivités adhérentes.

Soit les participations Part 2 présentées comme suit :

Collectivité nouvelle	CONTRIBUTEURS	TONNAGE REALISE 2024			PARTICIPATION PREVISIONNELLE TRAITEMENT 2025			
		OMR	ENC/TV	DV TONNAGE	OM	Encombrants	Dechets verts	TOTAL estimatif 2025
Total CCCA	CCCA	7 652,00			947 624 €			947 624 €
Total CCTC	CCTC	6 050,00	1 100,00		749 232 €	174 394 €		923 626 €
Total CCPC-DY	CCPCDY	3 570,00	1 100,00	2 545,00	442 109 €	174 394 €	33 085 €	649 588 €
Total CCYN	CCYN	78,00			9 660 €			9 660 €
Total général		17 350,00	2 200,00	2 545,00	2 148 624 €	348 788 €	33 085 €	2 530 497 €

Pour la Part 3 – frais de gestion du syndicat y compris Eurville :

La part 3 est supportée pour moitié au titre des revenus des habitants et pour moitié au titre du tonnage.

Le montant actualisé à répartir pour 2025 est fixé **553 406 €**.

CONTRIBUTEURS	PART 3 TONNAGE	Apports 2024 omr et encombrants	PART 3 REVENU	PART 3 TOTAL
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	108 303 €	7 652,00	90 403 €	198 707 €
CC Terroir de Caux	101 198 €	7 150,00	118 608 €	219 806 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	66 097 €	4 670,00	66 001 €	132 098 €
CC Yvetot Normandie - Commune Écalles-Alix	1 104 €	78,00	1 691 €	2 795 €
TOTAL GENERAL	276 703 €	19 550,00	276 703 €	553 406 €

MODALITES D'APPEL DES PARTICIPATIONS :

En vertu du 2^{ème} alinéa de l'article 12 des nouveaux statuts, une délibération fixe le montant définitif de la participation lors de l'adoption du compte administratif.

Le montant de la régularisation annuelle se fera soit par le versement d'une soulte soit conservé en tant qu'acompte sur l'exercice suivant.

En vertu de l'article 13, les acomptes de contributions sont appelés trimestriellement d'avance auprès de chacun des membres, par quart, sur la base du montant prévisionnel délibéré au moment du budget primitif.

Concernant la part 2, une régularisation en fonction du tonnage réellement apporté sera effectuée sur le trimestre suivant.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter les contributions et les modalités d'appel pour l'exercice 2025,

APPROUVE A RAISON DE 27 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION


Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS



Département de la Seine Maritime

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

-

Ex-SIAEP de la région de Luneray

AVENANT N° 2

**au Contrat de Concession pour l'exploitation
du service d'eau potable**

prise d'effet le 1^{er} avril 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

AVENANT N° 2 au Contrat de Concession pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ex-SIAEP de la région de Luneray

Entre :

La **Communauté de Communes Terroir de Caux**, représentée par son Président, **Monsieur Olivier BUREAUX**, agissant au nom et pour le compte de ladite Collectivité, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du _____, et désignée, dans ce qui suit, par « **la Collectivité** »,

d'une part

Et

La Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP), société en commandite par actions au capital de 5 749 380,00 euros, dont le siège est situé Route de l'Escarpe, 76200 Dieppe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dieppe sous le numéro 575 750 161, représentée par **Madame Amélie LUMMAUX**, en sa qualité de Gérante, ci-après désignée par « **le Concessionnaire** »

d'autre part

Les Parties sont ci-après désignées ensembles les "Parties" ou individuellement la "Partie".

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

La Communauté de Communes Terroir de Caux a confié à la Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP) sur l'ex-SIAEP de Luneray la gestion de son service d'eau potable par un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2020 et modifié depuis par un avenant, ci-après dénommés "le Contrat".

Par ailleurs, la Communauté de Communes Terroir de Caux a confié à la Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP) sur la commune de Quiberville la gestion de son service d'eau potable par un contrat arrivant à échéance le 31 août 2025.

Dans une démarche de qualité et d'efficacité du service, la Collectivité demande donc à son Concessionnaire, qui l'accepte, d'intégrer au périmètre du Contrat, le territoire de la commune de Quiberville. De plus, l'article 3.2 Contrat prévoit la possibilité pour la Collectivité *"le droit de modifier ce périmètre en cours de contrat pour tout motif lié à l'intérêt du service public."*

Après avoir consulté la commission de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L3135-1 alinéa 1 du Code de la Commande Publique les Parties ont décidé, de réviser les stipulations contractuelles les liant pour tenir compte des conséquences techniques, administratives et financières de ce changement.

En conséquence, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE QUIBERVILLE

Au 1^{er} septembre 2025 ou à la date d'entrée en vigueur du présent avenant, la commune de Quiberville est intégrée au périmètre du Contrat.

L'article 3.1 du Contrat est complété comme suit :

"Le périmètre de la concession intègre en plus des systèmes d'eau potable préalablement décrits dans le Contrat, le système d'eau potable de la commune de Quiberville."

La Collectivité remet à son Concessionnaire l'ensemble des installations du service d'eau potable de la commune de Quiberville. Elles sont ci-après dénommées les « Nouveaux Ouvrages ».

L'inventaire des biens du service annexé au Contrat est complété par l'inventaire des « Nouveaux Ouvrages » tel que défini à l'article 11.2. « Remise de biens en cours de Contrat » et est annexé au présent avenant (cf. Annexe 1).

Ces Nouveaux Ouvrages seront entretenus conformément aux stipulations du Contrat.

Les Nouveaux Ouvrages seront renouvelés conformément au stipulation du présent avenant. A cette fin, un compte de renouvellement complémentaire est créé (cf. Annexe 2).

Article 2 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de renouvellement réalisés sur le périmètre de la commune de Quiberville sont affectés à un compte de renouvellement. L'article 35 du Contrat est donc complété comme suit : *" Sur le périmètre de la commune de Quiberville, les travaux de renouvellement comprennent notamment les interventions suivantes :*

Nature des travaux et des prestations de renouvellement à la charge du concessionnaire	Programmé	Non programmé	Compte
BRANCHEMENTS et COMPTEURS			

Renouvellement des branchements	Non	Non	Oui
Renouvellement compteurs abonnés et équipements annexes	Non	Non	Oui
Renouvellement des compteurs de sectorisation et équipements annexes	Non	Non	Oui
CANALISATIONS ET ACCESSOIRES (vannes, appareils de régulation, purges, ventouses...)			
Renouvellement des vannes et autres équipements et accessoires hydrauliques de réseau	Non	Non	Oui
Renouvellement des canalisations	Non	Non	Oui
MATÉRIEL DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE			
Renouvellement des équipements hydrauliques de traitement et de pompage et des canalisations liés aux ouvrages	Non	Non	Oui
Renouvellement des matériels tournants et électromécaniques	Non	Non	Oui
Renouvellement des installations électriques et informatiques	Non	Non	Oui
Renouvellement des matériels de téléalarme, de télésurveillance et de télégestion	Non	Non	Oui
OUVRAGES METALLIQUES, SERRURERIE, MENUISERIE, VITRERIE, AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR			
Renouvellement des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, huisserie et vitrerie	Non	Non	Oui
Renouvellement du mobilier	Non	Non	Oui
Renouvellement des équipements sanitaires (lavabos, ...)	Non	Non	Oui
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			
Renouvellement des clôtures et portails	Non	Non	Oui

”

Article 3 - Suivi du financement des travaux de renouvellement sur la commune de Quiberville

L'article 36.2 du Contrat est complété comme suit :

“Compte de renouvellement sur le périmètre de la commune de Quiberville :

Le renouvellement des biens sur le périmètre de la commune de Quiberville relevant du compte de renouvellement est financé dans les conditions définies ci-après.

Le Concessionnaire tient un « compte de renouvellement », alimenté, à compter de l'application du présent avenant, chaque année civile par le Concessionnaire, par une somme dont la valeur de base au 1^{er} avril 2020 est de 18 290,13 € (définie selon l'annexe 2) et qui évoluera chaque année par application du coefficient K décrit à l'article 46.1 du Contrat. Pour les années incomplètes la dotation sera calculée au prorata temporis.

Il est précisé que :

1. Toute réalisation d'opérations de renouvellement pris à l'initiative du Concessionnaire est soumise à l'accord préalable de la Collectivité lorsque le montant du renouvellement est supérieur à 5 000 € ;
2. Lorsque le solde du compte devient inférieur à 3 000 € le Concessionnaire avertit la Collectivité par écrit ;
3. Le solde du compte est reporté sur l'année suivante ;

Le manquement à l'obligation d'accord préalable de la collectivité mentionné au 1° et 2° du présent article constitue une faute grave du Concessionnaire. En effet, cette obligation permet à la Collectivité de rendre compte vis-à-vis des clients du service de la qualité et du coût des travaux réalisés. Le Concessionnaire fournira le justificatif du montant des travaux réalisés sur la base de l'inventaire valorisé (Annexe 1) ou du bordereau de prix unitaires annexé au Contrat. En fin de Contrat, en cas de déchéance ou de décision de la Collectivité, les modalités de clôture du compte sont examinées conjointement par la Collectivité et le Concessionnaire. Quand le solde du compte est positif, ce solde est versé par le Concessionnaire à la Collectivité. Ce versement est fait dans un délai d'un mois suivant la signature du protocole de fin de contrat. A l'inverse, quand le solde est négatif, le montant de celui-ci est versé par la Collectivité au Concessionnaire.

Par ailleurs, en accord avec la Collectivité, peuvent être imputés à ce compte de renouvellement des biens appartenant aux catégories de biens relevant du programme de renouvellement prévu au Contrat."

Article 4 – RÉMUNÉRATION DU CONCESSIONNAIRE AU TITRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Compte tenu des charges nouvelles qui lui incombent, le Concessionnaire percevra une nouvelle rémunération, établie au vu du budget prévisionnel d'exploitation joint au présent avenant (cf. annexe 2).

En conséquence, les dispositions de l'article 44.2 du Contrat relatives à la rémunération de base au titre du service public d'eau potable sont complétées par les dispositions suivantes :

" Pour les abonnés de la commune de Quiberville, la rémunération du Concessionnaire facturée aux abonnés est déterminée par application du tarif de base suivant :

- une part fixe annuelle, en euros HT, qui correspond au coût de la gestion d'un abonné et de son compteur, s'établit comme suit:

Abonné de Quiberville	Part Fixe (€HT /an/abonné)
Tous diamètres	50,13 €

- une part proportionnelle aux volumes consommés, en euros HT, qui correspond aux autres charges s'établit comme suit :

Abonnés ordinaires de Quiberville	Prix au mètre cube (€HT/m ³)
toutes tranches	1,8555 €/m ³

Ces prix sont en valeur de base du Contrat. ”

Article 5 – CONDITIONS DE RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DU CONCESSIONNAIRE

Compte tenu de l'intégration de la commune de Quiberville au périmètre contractuel, le 6^{ème} cas de révision de l'article 47 est modifié comme suit :

- *"En cas de variation de plus de 10 % du volume annuel global vendu aux abonnés, calculé sur la moyenne des trois dernières années, le volume initial de référence étant de 750 000 m³ ;”*

Article 6 – FACTURATION

Le premier paragraphe de l'article 49.2 est modifié comme suit :

"Les périodes de consommation consistent en deux semestres avec :

- *pour la commune de Quiberville, le premier correspondant à la période de consommation du 1^{er} septembre au 28 février et le deuxième correspondant à la période de consommation du 1^{er} mars au 31 août ;*
- *pour le reste du périmètre contractuel, le premier correspondant à la période de consommation du 1^{er} janvier au 30 juin et le deuxième correspondant à la période de consommation du 1^{er} juillet au 31 décembre.*

[...]”

Article 7 – PRISE D'EFFET ET AUTRES STIPULATIONS

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 ou à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire si cette dernière est postérieure à la première.

Toutes les stipulations du Contrat, non expressément modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

Article 8 - ANNEXES

Sont annexés au présent avenant :

- Annexe 1 : L'inventaire valorisé des équipements de la Commune de Quiberville ;
- Annexe 2 : Compte d'Exploitation Prévisionnel ;
- Annexe 3 : Etat du renouvellement au 31/12/2024 sur Quiberville.

Pour la Collectivité,

Pour le Concessionnaire,

Le Président,

La Gérante,

Monsieur Olivier BUREAUX

Madame Amélie LUMMAUX

Annexe 1 - inventaire valorisé des équipement de la Commune de Quiberville

Libellé	Date de mise en service	Valorisation en valeur de base
TERROIR DE CAUX - QUIBERVILLE Eau		
FORAGE QUIBERVILLE - ROUTE DE LA VALLEE		
ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	01/06/2001	18 000
TELESURVEILLANCE	01/07/2024	3 500
TRANSFORMATEUR	01/07/1994	20 000
DISJONCTEUR DIFFERENTIEL	01/07/1968	1 600
DEMARREUR P1	01/03/2024	600
DEMARREUR P2	01/03/2024	600
EQUIPEMENT MT	01/07/1968	3 200
CHAUFFAGE	01/12/1999	1 000
POMPAGE		
POMPE 1	01/09/2023	8 500
VANNE PAPILLON P1	01/12/1999	1 200
CLAPET P1	01/12/1999	1 000
POMPE 2	01/09/2023	8 500
VANNE PAPILLON P2	01/12/1999	1 200
CLAPET P2	01/12/1999	1 000
VANNE EXUTOIRE FORAGE DN 80 MM	01/12/1999	600
VANNE PAPILLON GENERALE DN 100 MM	01/12/1999	1 000
VANNE ANTIBELIER DN 80 MM	01/12/1999	600
CLAPET GENERAL DN 100 MM	01/12/1999	1 000
COMPTEUR DN 100 MM	01/04/2018	2 500
ANTIBELIER 200 L	01/12/1999	8 300
CHLORATION		
ARMOIRE CHLORATION	01/11/2018	1 800
CHLORATION	01/07/2025	5 300
CHLOROMETRE 1	01/08/2017	2 200
CHLOROMETRE 2	01/08/2017	2 200
SUIVI TURBIDITE		
POMPE TURBIDIMETRE	01/09/2023	700
TURBIDIMETRE EN CONTINU	01/12/1999	5 700
DIVERS		
LAVABO DE PRELEVEMENT	01/12/1999	900
SERRURERIE	01/07/1963	6 000
CLOTURE	01/04/2003	15 000
PORTAIL	01/04/2003	1 500
RESERVOIR LE VILLAGE - HAUT SERVICE 250 M3		
ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE		
TELESURVEILLANCE	01/07/2025	3 500
EQUIPEMENTS RESERVOIR		
HYDRAULIQUE	01/06/2003	25 000
ROBINET FLOTTEUR DN 80 MM	01/06/1999	1 500
GRILLE DE VIDANGE DN 125 MM	01/06/1999	700
VANNE DISTRIBUTION DN 125 MM	01/06/1999	1 200
VANNE VIDANGE DN 125 MM	01/12/2002	1 200
VANNE REFOULEMENT DN 125 MM	01/06/1999	1 200
CLAPET BYPASS DN 125 MM	01/06/1999	1 000
DIVERS		
SERRURERIE	01/06/1999	2 800
RESERVOIR LA PLAGE - BAS SERVICE 100 M3		
ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE		
TELESURVEILLANCE	01/07/2022	3 500

EQUIPEMENTS RESERVOIR		
HYDRAULIQUE	01/12/1999	18 000
ROBINET FLOTTEUR DN 80 MM	01/06/1999	1 500
GRILLE DE VIDANGE DN 80 MM	01/06/1999	700
VANNE DISTRIBUTION DN 100 MM	01/06/1999	1 200
VANNE VIDANGE DN 60 MM	01/06/1999	800
VANNE REFOULEMENT DN 80 MM	01/06/1999	1 200
VANNE BYPASS DN 80 MM	01/06/1999	1 000
ANALYSEUR DE CHLORE	01/06/2024	4 300
DIVERS		
SERRURERIE	01/06/1999	2 500
CLOTURE	01/12/2019	15 000
PORTAIL	01/06/1999	1 200
SUPPRESSION RUE DE L'EGLISE		
ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	01/06/2002	8 500
VARIATEUR P1	01/10/2015	2 800
VARIATEUR P2	01/02/2017	2 800
CHAUFFAGE	01/06/2002	1 000
POMPAGE		
POMPE VERTICALE 1	01/06/2002	2 500
VANNE ASPIRATION P1	01/06/2002	600
VANNE REFOULEMENT P1	01/06/2002	600
CLAPET REFOULEMENT P1	01/06/2002	600
POMPE VERTICALE 2	01/06/2002	2 500
VANNE ASPIRATION P2	01/06/2002	600
VANNE REFOULEMENT P2	01/06/2002	600
CLAPET REFOULEMENT P2	01/06/2002	600
HYDRAULIQUE	01/06/2002	8 500
VANNE BYPASS DN 100 MM	01/06/2002	1 000
CLAPET GENERAL DN 125 MM	01/06/2002	1 000
CLAPET BYPASS DN 100 MM	01/06/2002	100
COMPTEUR DN 80 MM	01/06/2002	1 200
ANTIBELIER 500 L	01/06/2002	9 500
VANNE ANTIBELIER DN 80 MM	01/06/2002	600
DIVERS		
DESHUMIDIFICATEUR	01/06/2002	1 300
LAVABO DE PRELEVEMENT	01/06/2002	900
SERRURERIE / PORTAIL	01/06/2002	5 000
CLOTURE	01/06/2002	8 000
EQUIPEMENTS DU RESEAU		
QUIBERVILLE COLLINE		
STABILISATEUR	01/12/1999	2 500
ROBINETTERIE	01/12/1999	1 100
COMPTEURS < 20 mm		
COMPTEUR EQUIPE D'UNE TETE EMETRICE	01/07/2014	95
TETE EMETRICE SEULE	01/07/2014	60

Annexe 2 - Compte d'Exploitation Prévisionnel

date d'application de l'avenant	1 septembre 2025
date de fin du contrat ex-SIAEP de Luneray	31 mars 2035
durée résiduelle du contrat	9,6 ans
K 2025	1,163045

I - Analyse financière du Contrat d'eau potable de la Commune de Quiberville

Libellé	CARE 2023	CARE 2024	MOYENNE
PRODUITS	124 648,46 €	131 206,04 €	127 927,25 €
Exploitation du service	97 082,19 €	111 157,87 €	104 120,03 €
Collectivités et autres organismes publics	22 204,00 €	14 245,16 €	18 224,58 €
Travaux attribués à titre exclusif	3 878,52 €	3 825,07 €	3 851,80 €
Produits accessoires	1 483,75 €	1 977,94 €	1 730,85 €
CHARGES	152 477,85 €	155 459,47 €	153 968,66 €
Personnel	38 245,30 €	38 574,87 €	38 410,09 €
Energie électrique	5 293,99 €	9 202,02 €	7 248,01 €
Produits de traitement	293,28 €	375,80 €	334,54 €
Analyses	576,38 €	1 808,05 €	1 192,22 €
Sous-traitance, matières et fournitures	18 034,77 €	22 989,92 €	20 512,35 €
Impôts locaux et taxes	108,99 €	677,58 €	393,29 €
Autres dépenses d'exploitation	20 115,43 €	20 130,18 €	20 122,81 €
Contribution des services centraux et recherche	6 975,84 €	6 896,34 €	6 936,09 €
Collectivités et autres organismes publics	22 204,00 €	14 245,16 €	18 224,58 €
Charges relatives aux renouvellements	33 886,59 €	33 244,22 €	33 565,41 €
Charges relatives aux investissements	4 043,31 €	4 103,96 €	4 073,64 €
Pertes sur créances irrécouvrables	2 699,97 €	3 211,37 €	2 955,67 €
RESULTAT	-27 829,39 €	-24 253,43 €	-26 041,41 €

II - Modifications des charges contractuelles

suppression des charges d'investissement	4 103,96 €
solde du renouvellement du contrat de Quiberville	92 424 €
soit lissé sur la durée résiduelle du contrat de l'ex-SIAEP Luneray	9 644 €
réduction de charges de renouvellement en passant en compte	-12 293,17 €
soit une dotation annuelle de renouvellement en valeur 2025	21 272,24 €

III - Synthèse

déficit contractuel moyen du contrat de Quiberville déduit des charges d'investissement	-21 937,45 €
solde de renouvellement non effectué lissé	9 644,28 €
réduction des charges de renouvellement	12 293,17 €

	Valeurs 2025	Valeur de base du contrat de l'ex SIAEP de Luneray
Part fixe tous diamètre abonnés de Quiberville	58,30 € HT /an	50,13 € HT /an
Part variable toutes tranches abonnés de Quiberville	2,1580 € HT/m3	1,8555 € HT/m3
Dotation annuelle du compte de renouvellement	21 272,24 €	18 290,13 €

Avenant sans impact pour les abonnés

Annexe 3 - Etat du renouvellement au 31/12/2024 - Quiberville

Compte de renouvellement canalisation

Année	Solde au 31/12/N-1	Dotation			Dépenses de renouvellement	Solde au 31/12/N
		Base	01/07/N	Actualisé		
2013		10 000,00 €	1,000000	3 333,33 €	0,00 €	3 333,33 €
2014	3 333,33 €	10 000,00 €	0,999886	9 998,86 €	0,00 €	13 332,19 €
2015	13 332,19 €	10 000,00 €	1,019252	10 192,52 €	2 041,41 €	21 483,30 €
2016	21 483,30 €	10 000,00 €	1,022490	10 224,90 €	0,00 €	31 708,20 €
2017	31 708,20 €	10 000,00 €	1,030813	10 308,13 €	49 999,99 €	-7 983,66 €
2018	-7 983,66 €	10 000,00 €	1,044928	10 449,28 €	2 020,46 €	445,16 €
2019	445,16 €	10 000,00 €	1,063590	10 635,90 €	218,39 €	10 862,67 €
2020	10 862,67 €	10 000,00 €	1,092457	10 924,57 €	3 487,53 €	18 299,71 €
2021	18 299,71 €	10 000,00 €	1,118556	11 185,56 €	0,00 €	29 485,27 €
2022	29 485,27 €	10 000,00 €	1,152752	11 527,52 €	1 922,25 €	39 090,54 €
2023	39 090,54 €	10 000,00 €	1,256428	12 564,28 €	458,37 €	51 196,45 €
2024	51 196,45 €	10 000,00 €	1,240380	12 403,80 €	0,00 €	63 600,25 €

Annexe 3 - Etat du renouvellement au 31/12/2024 - Quiberville

Programme de renouvellement restant à réaliser

EQUIPEMENTS NON RENOUVELES AU 31/12/2024	P.U.	Qté restante à faire	Montant restant à faire	commentaires
FORAGE QUIBERVILLE - ROUTE DE LA VALLEE				
POMPAGE				
COMPTEUR DN 100 MM	552 €	1	552 €	renouvelé en 2017 - à renouveler en 2026
CHLORATION				
CHLORATION	4 613 €		4 613 €	prévu d'ici la fin du contrat
SUIVI TURBIDITE				
POMPE TURBIDIMETRE	1 130 €	2	2 260 €	Non nécessaire
RESERVOIR LE VILLAGE - HAUT SERVICE 250 M3				
TELESURVEILLANCE	2 970 €		2 970 €	prévu d'ici la fin du contrat
EQUIPEMENTS RESERVOIR				
VANNE REFOULEMENT DN 125 MM	530 €		530 €	Non nécessaire
EQUIPEMENTS RESERVOIR				
ROBINET FLOTTEUR DN 80 MM	1 192 €		1 192 €	Non nécessaire
SURPRESSION RUE DE L'EGLISE				
DIVERS				
DESHUMIDIFICATEUR	1 121 €		1 121 €	Non nécessaire
EQUIPEMENTS DU RESEAU				
QUIBERVILLE COLLINE				
STABILISATEUR	2 196 €		2 196 €	Non nécessaire
VANNES	540,00 €	12	6 480 €	Pas d'équipement identifiés
BRANCHEMENTS	1 200,00 €	10	12 000 €	Pas d'équipement identifiés
			26 331 €	projeté en fin de contrat

K 2014	0,999886	2 393 €
K 2015	1,019252	2 440 €
K 2016	1,022490	2 448 €
K 2017	1,030813	2 467 €
K 2018	1,044928	2 501 €
K 2019	1,063590	2 546 €
K 2020	1,092457	2 615 €
K 2021	1,118556	2 678 €
K 2022	1,152752	2 759 €
K 2023	1,256428	3 008 €
K 2024	1,240380	2 969 €

28 824 €

dépenses non réalisées en fin de contrat actualisées

Annexe 3 - Etat du renouvellement au 31/12/2024 - Quiberville

Suivi du programme de renouvellement

Equipement	P.U.	Qté	Fait
FORAGE QUIBERVILLE - ROUTE DE LA VALLEE			
ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE			
TELESURVEILLANCE	3 491 €		####
DEMARREUR P1	472 €		####
DEMARREUR P2	472 €		####
POMPAGE			
POMPE 1	3 398 €		####
POMPE 2	3 398 €		####
COMPTEUR DN 100 MM	552 €	2	2018
CHLORATION			
ARMOIRE CHLORATION	1 572 €		####
CHLORATION	4 613 €		
SUIVI TURBIDITE			
POMPE TURBIDIMETRE	1 130 €	3	2023
RESERVOIR LE VILLAGE - HAUT SERVICE 250 M3			
TELESURVEILLANCE	2 970 €		
EQUIPEMENTS RESERVOIR			
VANNE REFOULEMENT DN 125 MM	530 €		
RESERVOIR LA PLAGE - BAS SERVICE 100 M3			
TELESURVEILLANCE	2 970 €		####
EQUIPEMENTS RESERVOIR			
ROBINET FLOTTEUR DN 80 MM	1 192 €		
ANALYSEUR DE CHLORE	3 992 €		####
SURPRESSION RUE DE L'EGLISE			
TELESURVEILLANCE	- €		
VARIATEUR P1	1 678 €		####
DIVERS			
DESHUMIDIFICATEUR	1 121 €		
EQUIPEMENTS DU RESEAU			
QUIBERVILLE COLLINE			
STABILISATEUR	2 196 €		
VANNES : 12 à faire			
Quantité	540,00 €	12	-
BRANCHEMENTS : 24 à faire			
Quantité	1 200,00 €	24	14

U008E

2015 VARIATEUR P1	
Total 2015	
2016 BRANCHEMENTS EAU	1
Total 2016	1
2018 COMPTEUR DN 100 MM	
ARMOIRE CHLORATION	
BRANCHEMENTS EAU	1
Total 2018	1
2019 BRANCHEMENTS EAU	1
Total 2019	1
2020 BRANCHEMENTS EAU	4
Total 2020	4
2021 BRANCHEMENTS EAU	2
Total 2021	2
2022 BRANCHEMENTS EAU	4
TELESURVEILLANCE	1
TELESURVEILLANCE	1
Total 2022	6
2023	
POMPE 1	1
POMPE 2	1
POMPE TURBIDIMETRE	1
Total 2023	3
2024 DEMARREUR P1	1
DEMARREUR P2	1
ANALYSEUR DE CHLORE	1
BRANCHEMENTS EAU	1
Total 2024	



Contrat de territoire 2023-2027

Communauté de communes Terroir de Caux

Avenant

- **AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX**

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 22 septembre 2025,

Et

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par Monsieur Bertrand BELLANGER, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 15 septembre 2025,

Et

La Communauté de Communes Terroir de Caux, représentée par Monsieur Olivier BUREAUX, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2025,

Vu

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie, et son avenant,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,

La délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 23 juin 2022 adoptant les modalités de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires,

Le contrat de territoire entre la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et le Communauté de communes Terroir de Caux, signé le 31 Juillet 2023,

Le courrier de la Région du 4 novembre 2024 adressé aux intercommunalités et PETR concernés par la contractualisation territoriale, les informant de la réduction de l'enveloppe consacrée aux contrats de territoire 2023-2027,

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

Considérant

L'évolution du contexte économique, social et territorial depuis 2022 entraînant, pour les collectivités locales et notamment la Région, un risque d'affaiblissement durable de leur capacité d'investissement.

Au regard de ce contexte, la nécessité d'ajuster l'impact financier de la contractualisation territoriale régionale pour la période 2023-2027, tout en maintenant un soutien conséquent aux projets d'investissement des territoires normands.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification de la maquette financière du contrat de territoire, suite au contexte évoqué en préambule.

Article 2 : Engagement des parties

L'article 7.1 alinéa 4 de la convention partenariale est modifié comme suit :

Le contrat porte sur 6 actions pour un montant total prévisionnel d'investissement 29 757 934 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

Les maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 12 129 230 €,

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 2 842 575 € dont 2 742 575 € de FRADT,

Le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 2 311 476 €, dont 1 051 476 € au titre du FDADT. Les engagements financiers du Département ne portent que sur les crédits spécifiques du FDADT (le Département ne contractualise pas sur les crédits sectoriels).

D'autres financements sont attendus (État, Europe...). Ils sont estimés à 12 474 653 €.

Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à , le

**Le Président de la Région
Normandie**

Caux

**Le Président du
Département de la Seine-
Maritime**

**Le Président de la
Communauté
de Communes Terroir de**

Hervé MORIN

Bertrand BELLANGER

Olivier BUREAUX



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027
MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

n° FA	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet	Calendrier	Coût total HT	Région			Département			Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO	
					Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	DC/FDADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population																
1	Communauté de Communes Terroir de Caux	Construction d'un centre aquatique communautaire à Val-de-Sâne	Septembre 2025 - Juin 2027	10 839 433 €	1 951 099 €	18%	FRADT	900 000 €	8%	DC	2 167 887 €	20%	1 500 000 €	14%	4 320 448 €	40%
2	Communauté de Communes Terroir de Caux	Extension de la Maison de santé pluridisciplinaire Médiscie à Saint-Crespin	Novembre 2022 - Février 2024	1 298 490 €	100 000 €	8%	DC	360 000 €	28%	FDADT	259 698 €	20%	259 698 €	20%	319 094 €	25%
3	Communauté de Communes Terroir de Caux	Construction d'un hôtel communautaire à Val-de-Scie	Juin 2026 - Septembre 2027	7 227 957 €				180 000 €	2%	DC	2 168 387 €	30%			4 879 570 €	68%
5	Commune de Luneray	Construction d'un club house et de courts de tennis	Décembre 2022 - Juillet 2024	1 248 600 €				180 000 €	14%	DC			130 000 €	10%	938 600 €	75%
Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme																
6	Communauté de Communes Terroir de Caux	Soutien au commerce de proximité	Janvier 2023 - Décembre 2026	500 000 €	100 000 €	20%	FRADT						25 000 €	5%	375 000 €	75%
7	Commune de Quiberville-sur-mer	Construction d'un équipement touristique de plein-air à Quiberville-sur-Mer	Janvier 2019 - Avril 2023	8 643 454 €	691 476 €	8%	FRADT	691 476 €	8%	FDADT		0%	5 963 983 €	69%	1 296 518 €	15%
TOTAUX				29 757 934 €	2 842 575 €	10%		2 311 476 €	8%		4 595 972 €	15%	7 878 681 €	26%	12 129 230 €	41%

TOTAL REGION	2 842 575 €	TOTAL DEPARTEMENT	2 311 476 €
TOTAL DROIT COMMUN	100 000 €	TOTAL DROIT COMMUN	1 260 000 €
TOTAL FRADT	2 742 575 €	TOTAL FDADT	1 051 476 €

